



Newsletter CNR BEA n°42

Février 2024

ARTHROPODES	4
17/01/2024 : Press release: New report ranks supermarkets so shoppers can make informed choices for higher welfare prawns, crabs, lobsters and 'scampi'	4
16/01/2024 : Noxious stimulation induces self-protective behaviour in bumblebees	6
COGNITION-ÉMOTIONS	6
06/02/2024 : A Multidimensional Evaluation of the Factors in the Animal Welfare Assessment Grid (AWAG) That Are Associated with, and Predictive of, Behaviour Disorders in Dogs	7
30/01/2024 : Goats discriminate emotional valence in the human voice	8
COLLOQUES-SEMINAIRES-FORMATIONS	9
15/02/2024 : Formation en ligne du référent bien-être animal en filières porc et volaille.....	9
14/02/2024 : Animal welfare at the heart of the food chain in Europe	9
CONDUITE D'ELEVAGE ET RELATIONS HOMME-ANIMAL – DONT BE DE L'ELEVEUR	11
05/02/2024 : The links between positive human interaction and maternal behaviour and welfare of commercial breeding dams (<i>Canis familiaris</i>)	11
22/01/2024 : Maltraitements animales : des infractions davantage signalées, et des refuges de plus en plus saturés	12
17/01/2024 : Why do dogs wag their tails?	13
20/12/2023 : Fin de l'élimination des poussins mâles d'un jour : le choix du sexage in ovo	14
15/12/2023 : Pet and owner personality and mental wellbeing associate with attachment to cats and dogs.....	14
ÉLEVAGE DE PRÉCISION	15
05/02/2024 : Review: Using animal welfare to frame discussion on dairy farm technology.....	15
27/01/2024 : Application of Precision Technologies to Characterize Animal Behavior: A Review	16
ÉTHIQUE-SOCIOLOGIE-PHILOSOPHIE-DROIT	17
16/01/2024 : Préjudice animalier : pourquoi cette décision de justice inédite est une avancée dans la protection des animaux.....	17
ÉVALUATION DU BEA ET ETIQUETAGE	18
06/02/2024 : Brits demand animal wellness compliance for food firms	18
02/02/2024 : Flemish Animal Welfare Minister Introduces New 'Better for Animals' Label for Pork, Poultry, and Beef.....	19
24/01/2024 : New food labels to identify Belgian producers that 'go the extra mile' with animal welfare	19
14/01/2024 : Hybrid governance and welfare standards for broiler chickens raised for human consumption.....	20
GESTION DES POPULATIONS ET BEA	21
08/02/2024 : Stress related to wild canid predators near dairy sheep farms associated with increased somatic cell counts in bulk-tank milk	22
27/01/2024 : "Un zoo n'est pas une fourrière" : tortues, pythons, rats laveurs, que deviennent les animaux sauvages une fois capturés ?	23
22/01/2024 : Les abandons et signalements de maltraitance d'animaux en hausse, selon la SPA qui en a recueilli près de 45 000 en 2023	23
LOGEMENT – DONT ENRICHISSEMENT	24



12/02/2024 : Resource choice during ontogeny enhances both the short- and longer-term welfare of laying hen pullets	24
12/02/2024 : Environmental enrichments and data-driven welfare indicators for sheltered dogs using telemetric physiological measures and signal processing	25
06/02/2024 : Loss of a grooming enrichment impacts physical, behavioural, and physiological measures of welfare in grazing beef cattle.....	26
18/01/2024 : Feeding predictability as a cognitive enrichment protects brain function and physiological status in rainbow trout: a multidisciplinary approach to assess fish welfare	27
ONE WELFARE	28
12/02/2024 : Animal welfare as the basis of One Health: A UN convention on animal welfare, health, and protection poses a realistic solution to improved animal welfare and human health	28
05/02/2024 : Review: Animal husbandry and sustainable agriculture: is animal welfare (only) an issue of sustainability of agricultural production or a separate issue on its own?	30
30/01/2024 : Animal health and welfare: cornerstones of sustainable animal farming	31
26/01/2024 : Unlocking Sows' Welfare: The Farm-Level Economic Impact of Phasing out Farrowing Crates for Sows in the European Union's Pig Breeding Industry	32
18/01/2024 : Un rapport de la FAO sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en élevage	33
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR.....	34
07/02/2024 : Pain Mitigation Strategies for Disbudding in Goat Kids.....	34
REGLEMENTATION	35
19/02/2024 : Sénat : réponse écrite à la question n°08192 : Nombre de chiens maximum pour un élevage familial.....	35
16/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003639/23 : Elite equestrian sport and animal welfare	35
13/02/2024 : L'interdiction de l'abattage rituel d'animaux sans étourdissement préalable dans les Régions flamande et wallonne ne viole pas la Convention.....	37
13/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003635/23 : Reviving our local slaughterhouses by requiring meat to be exported instead of live animals	37
07/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003407/23 : Temps consacré à la révision de la législation européenne sur le bien-être animal	38
07/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003229/23 : Le manque de données fiables sur les mouvements commerciaux de chats et de chiens	39
06/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°12527 : Bien-être et protection des animaux d'élevage	41
06/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°12993 : Mesures pour lutter contre les abandons des animaux	42
05/02/2024 : Review: "Animal welfare" – A European concept	44
30/01/2024 : Commission approves €1 billion German State aid schemes to improve animal welfare in livestock breeding	45
30/01/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question 11681 : Abandons d'animaux en France.....	46
29/01/2024 : German government faces scepticism over proposed animal welfare levy	47
26/01/2024 : Parlement Européen : réponse écrite à la question E-003324/2023 : Animal welfare legislation derailment and conclusions from a recent journalistic investigation	49
26/01/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003444/2023 : Mandatory licences for dangerous dog breeds.....	50
24/01/2024 : Are regulations addressing farm animal welfare issues during live transportation fit for purpose? A multi-country jurisdictional check	51
19/01/2024 : Décision d'exécution (UE) 2024/266 de la Commission du 17 janvier 2024 désignant un centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux aquatiques conformément au règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil	52
16/01/2024 : Final report of an audit of Greece carried out from 20 to 24 February 2023 in order to	



evaluate measures taken to ensure the respect of requirements in relation to animal welfare rules on animal transport and slaughter	53
SANTÉ ANIMALE	55
31/01/2024 : Effect of extended heat stress in dairy cows on productive and behavioral traits	55
TRANSPORT, ABATTAGE, RAMASSAGE	57
18/02/2024 : PARIS : Diagnostic interprofessionnel du bien-être animal en abattoir	57
06/02/2024 : Behaviour of cull sows during transport to slaughter – effects of journey duration, a stationary period and temperature.....	57
05/02/2024 : Review: Livestock transport of animals in a consumer society geared towards efficiency: efficiency, animal welfare or both?	59
AUTRES THEMATIQUES CNR.....	61
12/02/2024 : Les Français et le bien-être des animaux	61

Arthropodes

[17/01/2024 : Press release: New report ranks supermarkets so shoppers can make informed choices for higher welfare prawns, crabs, lobsters and 'scampi'](#)

Type de document : communiqué de presse de [Crustacean Compassion](#)

Auteur : Crustacean Compassion

Extrait en français (traduction) : Communiqué de presse : Un nouveau rapport classe les supermarchés pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause les crevettes, crabes, homards et langoustines dont le niveau de bien-être est le plus élevé. [...]

L'étude Snapshot 2023 classe les normes de bien-être des principaux détaillants, producteurs, transformateurs et grossistes de produits de la mer du Royaume-Uni en ce qui concerne les animaux connus collectivement sous le nom de crustacés décapodes. Il s'agit notamment des crabes, des homards, des crevettes et des langoustines, dont les queues sont communément vendues sous le nom de langoustines.

Ces animaux ont été légalement reconnus comme sensibles (capables de ressentir le plaisir, la douleur et la peur) en avril 2022, mais des millions d'entre eux continuent de souffrir inutilement au cours de leur voyage de la mer à l'assiette parce que l'industrie des produits de la mer ne parvient pas à lutter contre des pratiques cruelles répandues, notamment les animaux ébouillantés vivants alors qu'ils sont conscients, les mutilations inutiles alors que les animaux sont conscients et l'ablation des pédoncules oculaires des crevettes d'élevage pour favoriser leur fertilité (ablation des pédoncules oculaires). L'état des lieux "Industry Benchmark on Decapod Crustacean Welfare" évalue le parcours des décapodes en matière de bien-être, de la capture à l'abattage, en passant par la détention, la manipulation, le transport et le stockage. Il a été commandé par la principale organisation britannique de protection des crustacés décapodes et l'organisation à but non lucratif Crustacean Compassion, et facilité par Chronos Sustainability, les spécialistes à l'origine du Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW).

Chiffres clés :

- 30 entreprises ont été classées du niveau 1, le plus élevé, au niveau 5, le plus bas. - Parmi les détaillants les plus connus, seul Marks & Spencer (M&S) a atteint le niveau 1 avec un score de 90 %.
- Waitrose a obtenu 71 % au niveau 2, suivi de Tesco (42 %) au niveau 3, et au niveau 4 de Sainsbury's (34 %) et Morrisons (33 %).
- Asda (6 %) et Aldi (6 %) se situent au bas de l'échelle, aux côtés d'Ocado (6 %), d'Iceland (18 %) et de Lidl (15 %).
- Les grandes marques Young's Seafood (64 %) et Whitby Seafoods (30 %) ont obtenu de meilleurs résultats que certains des principaux supermarchés britanniques en ce qui concerne les normes de bien-être des crustacés décapodes.

Le premier rapport Snapshot a été publié en janvier 2023 avec une notation anonyme afin de laisser aux entreprises le temps de formaliser et de publier leurs politiques en matière de bien-être des décapodes. Cette année, des notes individuelles sont publiées pour aider les consommateurs à faire

des choix éclairés. M&S a obtenu la meilleure note grâce à sa nouvelle politique de bien-être des décapodes, qui comprend des engagements tels que :

- Ne pas approuver/s'approvisionner en crustacés décapodes qui ne répondent pas à la politique d'approvisionnement de M&S en matière de bien-être.
- Trouver des solutions alternatives au prélèvement des pinces de crabe et interdire l'ablation du pédoncule oculaire dans les chaînes d'approvisionnement.
- Ne pas approuver/approvisionner de nouvelles espèces de crustacés décapodes qui ne sont pas étourdis électriquement avant d'être tués.
- Ne jamais vendre de crustacés décapodes vivants.

Extrait en anglais (original) : PRESS RELEASE: New report ranks supermarkets so shoppers can make informed choices for higher welfare prawns, crabs, lobsters and 'scampi'[...] The Snapshot 2023 report ranks the welfare standards of the UK's leading seafood retailers, producers, processors, and wholesalers in relation to animals known collectively as decapod crustaceans. These include crabs, lobsters, prawns, shrimps and langoustines, the tails of which are commonly branded and sold as scampi. These animals were legally recognised as being sentient (capable of feeling pleasure, pain and fear) in April 2022 but millions of them still suffer unnecessarily as part of the sea-to-plate journey because the seafood industry is failing to address widespread cruel practices including animals being boiled alive while conscious; unnecessary mutilations whilst the animals are conscious; and the removal of the eyestalks from farmed prawns to promote their fertility (eyestalk ablation). The Snapshot: Industry Benchmark on Decapod Crustacean Welfare evaluates the welfare journey of decapods, from capture through holding, handling, transportation, storage, and slaughter. It was commissioned by the UK's leading decapod crustacean welfare organisation and not-for-profit Crustacean Compassion, and facilitated by Chronos Sustainability, the specialists behind the Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW).

Key statistics:

- 30 companies were ranked from the highest scores in tier 1 to the lowest in tier 5.
- Of the well-known retailers only Marks & Spencer (M&S) achieved a tier 1 ranking with a score of 90%.
- Waitrose scored 71% in tier 2 followed by Tesco (42%) in tier 3, and in tier 4 Sainsbury's (34%) and Morrisons (33%).
- Asda (6%) and Aldi (6%) were in the bottom tier alongside Ocado (6%), Iceland (18%) and Lidl (15%).
- Household name brands Young's Seafood (64%) and Whitby Seafoods (30%) performed better than some of the UK's leading supermarkets on their welfare standards for decapod crustaceans. The first Snapshot report was published in January 2023 with anonymised scoring to allow companies time to formalise and publish their decapod welfare policies. This year individual scores are being published to help consumers make informed choices. M&S achieved their top ranking due to an extensive new decapod welfare policy including commitments such as:
 - To not approve/source any new supply of decapod crustacean that does not meet M&S welfare sourcing policy.
 - To find alternative solutions to crab claw nicking as an industry and to prohibit eyestalk ablation within the supply chains.
 - To not approve/source any new species of decapod crustacean which are not electrically stunned prior to kill.

- To never sell any live decapod crustaceans.

Lien vers le rapport (en anglais, 48 pages) : [The Industry Benchmark on Decapod Crustacean Welfare](#)

16/01/2024 : Noxious stimulation induces self-protective behaviour in bumblebees

Type de document : article déposé sur [bioRxiv](#)

Auteurs : Matilda Gibbons, Elisa Pasquini, Amelia Kowalewska, Eva Read, Sam Gibson, Andrew Crump, Cwyn Solvi, Elisabetta Versace, Lars Chittka

Résumé en français (traduction) : Une stimulation nocive induit un comportement auto-protecteur chez les bourdons

L'autopalpation dirigée vers une partie du corps soumise à une stimulation nocive est l'un des signes qu'un animal peut ressentir de la douleur. Chez les insectes, le manque de preuves d'un tel comportement a été largement avancé comme reflétant l'absence d'expérience de la douleur. Dans cette étude, nous avons testé si les bourdons (*Bombus terrestris*) toilettent sélectivement l'une de leurs antennes touchées par une sonde chauffée de manière nocive (65 °C). Au cours des deux premières minutes après avoir été touchées par la sonde, les bourdons ont toiletté leur antenne touchée a) plus que leur antenne non touchée, b) plus que les bourdons dont l'antenne a été touchée par une sonde non chauffée, et c) plus que les bourdons du groupe témoin (non touchés) qui ont toiletté l'une ou l'autre de leurs antennes. Nos résultats montrent clairement que les bourdons peuvent orienter le toilettage vers un site de stimulation nocive. Nos résultats réfutent donc les arguments selon lesquels les insectes ne ressentent pas la douleur parce qu'ils ne manifestent pas ce type de comportement.

Résumé en anglais (original) : Self-grooming directed towards a noxiously-stimulated body part is one indicator that an animal may feel pain. In insects, the lack of evidence for such behaviour has been widely argued to reflect the absence of pain experiences. Here, we tested whether bumblebees (*Bombus terrestris*) selectively groom one of their antennae that was touched with a noxiously-heated (65 °C) probe. In the first two minutes after being touched with the noxiously-heated probe, bees groomed their touched antenna a) more than their untouched antenna, b) more than bees that were touched on the antenna with an unheated probe, and c) more than control (untouched) bees groomed either of their antennae. Our results clearly show that bumblebees can direct grooming towards a site of noxious stimulation. Our findings thus refute arguments that claim that insects do not feel pain because of their lack of displaying this behaviour.

Publication ayant donné lieu à un article dans New Scientist le 26 janvier 2024 : [Injured bees tend their own wounds, which suggests they feel pain](#)

Cognition-émotions

06/02/2024 : A Multidimensional Evaluation of the Factors in the Animal Welfare Assessment Grid (AWAG) That Are Associated with, and Predictive of, Behaviour Disorders in Dogs

Type de document : article scientifique publié dans [Animals](#)

Auteurs : Rachel Malkani, Sharmini Paramasivam, Sarah Wolfensohn

Résumé en français (traduction) : Une évaluation multidimensionnelle des facteurs de la grille d'évaluation du bien-être animal (AWAG) qui sont associés aux troubles du comportement chez les chiens et qui permettent de les prédire

Les troubles du comportement chez les chiens sont fréquents et ont de graves conséquences sur le bien-être des chiens. Cette étude visait à évaluer les facteurs significatifs et prédictifs des problèmes de comportement chez les chiens à l'aide de la grille d'évaluation du bien-être animal (AWAG) afin de mieux comprendre les facteurs qui influencent leur bien-être. 177 évaluations AWAG ont été réalisées sur 129 chiens dont les cliniciens ont estimé qu'ils présentaient un trouble du comportement. Des tests de Wilcoxon ont été utilisés pour évaluer la différence de score entre les chiens présentant des troubles du comportement et une cohorte de chiens en bonne santé (n = 117). Cette analyse a montré que tous les facteurs physiques autres que l'état corporel, tous les facteurs procéduraux autres que la douleur liée à la procédure, et tous les facteurs psychologiques et environnementaux étaient significativement différents entre les chiens sains et les chiens présentant des troubles du comportement. Le coefficient de corrélation de rang de Spearman (RS) a révélé plusieurs corrélations positives fortes et significatives, notamment entre l'impact de la procédure sur la routine quotidienne du chien et l'agressivité envers les personnes non familières et la douleur liée à la procédure, ainsi que d'autres corrélations entre le comportement du chien lors de l'évaluation et la fréquence à laquelle il rencontre des peurs et des anxiétés, l'évaluation clinique et la douleur liée à la procédure, ainsi que la réaction aux facteurs de stress et aux interactions sociales. Ces résultats mettent en évidence la nature interdépendante des diverses influences sur le bien-être. Une analyse de régression logistique a montré que l'agression envers le soignant, la fréquence des peurs et des épisodes d'anxiété, ainsi que le choix, le contrôle et la prévisibilité étaient tous des facteurs prédictifs significatifs des troubles du comportement. Ces résultats ont des implications importantes pour les vétérinaires, les spécialistes du comportement et les professionnels du bien-être animal, car toute modification de ces facteurs peut indiquer un manque de bien-être lié à des troubles émotionnels chez les chiens.

Résumé en anglais (original) : Behavioural disorders in dogs are common and have severe welfare consequences for dogs. This study aimed to assess the factors that are significant and predictive of behaviour problems in dogs using the animal welfare assessment grid (AWAG) to further understand what factors influence their welfare. 177 AWAG assessments were undertaken across 129 dogs that clinicians deemed to have a behavioural disorder. Wilcoxon rank-sum tests were used to assess the difference in scores between dogs with behaviour disorders and a cohort of healthy dogs (n = 117). This analysis showed that all physical factors besides body condition, all procedural factors besides procedure pain, and all psychological, and environmental factors were significantly different between healthy dogs and dogs with behaviour disorders. Spearman rank correlation coefficient (RS) revealed several significant strong positive correlations including the procedural impact on the dog's

daily routine with aggression towards unfamiliar people and procedure pain, as well as other correlations between the dog's behaviour during assessment with the frequency at which they encounter fears and anxieties, clinical assessment and procedure pain, and reaction to stressors and social interactions. These findings highlight the interdependent nature of the various influences of welfare. Logistic regression analysis identified that aggression towards the caregiver, fears and anxieties frequency, and choice, control, and predictability were all significant predictors of behaviour disorders. The findings have important implications for veterinary, behaviour, and animal welfare professionals as any changes across these factors may indicate poor welfare linked to emotional disorders in dogs.

30/01/2024 : Goats discriminate emotional valence in the human voice

Type de document : article scientifique disponible en ligne avant publication dans [Animal Behaviour](#)

Auteurs : Marianne A. Mason, Stuart Semple, Harry H. Marshall, Alan G. McElligot

Résumé en français (traduction) : Les chèvres discriminent la valence émotionnelle de la voix humaine.

La lecture de l'état émotionnel d'un autre animal peut permettre aux récepteurs d'anticiper ses motivations comportementales, ce qui est important pour guider les interactions avec cet individu. Pour les espèces vivant en étroite collaboration avec l'homme, les signaux émotionnels que nous exprimons peuvent être presque aussi instructifs que ceux des congénères. Les chèvres, *Capra hircus*, peuvent distinguer les différences de valence émotionnelle présentes dans les cris d'une autre chèvre, et nous avons cherché à savoir si cette capacité s'étendait à la parole humaine. Nous avons soumis des chèvres à un paradigme d'habituation-déshabitude-réhabitude, dans lequel elles ont été confrontées à plusieurs enregistrements d'une voix humaine familière ou inconnue véhiculant une seule valence émotionnelle (par exemple, colère ; phase d'habituation), avant que la valence de la voix ne change (par exemple, joie ; phase de déshabitude) et ne s'inverse à nouveau en fonction de la phase d'habituation (par exemple, en colère ; phase de réhabitude). Au cours de la phase d'habituation, les réponses comportementales des chèvres ont diminué, montrant qu'elles s'étaient habituées aux stimuli de lecture présentés. Après un changement de valence émotionnelle (phase de déshabitude), bien que les chèvres soient globalement moins susceptibles de répondre, celles qui le font regardent plus longtemps, ce qui suggère qu'elles ont perçu le changement de contenu émotionnel véhiculé par les playbacks de la voix humaine. Nous n'avons constaté aucune modification de l'excitation physiologique (fréquence cardiaque ou variabilité de la fréquence cardiaque) en fonction de la valence de la lecture. Les chèvres domestiquées ont peut-être développé une sensibilité à nos signaux au cours de leur longue association avec nous, mais les différences de comportement individuel vis-à-vis du paradigme du play-back pourraient mettre en évidence le rôle de l'apprentissage et de l'expérience individuelle en particulier dans la communication émotionnelle interspécifique.

Résumé en anglais (original) : Reading another animal's emotional state can enable receivers to anticipate their behavioural motivations, which is important in guiding interactions with that individual. For species living closely alongside humans, the emotional cues that we express can be almost as informative as those of conspecifics. Goats, *Capra hircus*, can discriminate differences in emotional

valence present in another goat's calls, and we investigated whether this ability extends to human speech. We presented goats with a habituation-dishabituation-rehabilitation paradigm, where they experienced multiple playbacks of a familiar or unfamiliar human voice conveying a single emotional valence (e.g. angry; habituation phase), before the valence of the voice changed (e.g. happy; dishabituation phase) and then reversed again in line with the habituation phase (e.g. angry; rehabilitation phase). Over the habituation phase, goats' behavioural responses decreased, showing evidence of having habituated to the playback stimuli presented. Following a change in emotional valence (dishabituation phase), although goats were overall less likely to respond, those that did looked for longer, suggesting they had perceived the shift in emotional content conveyed in human voice playbacks. We found no changes in physiological arousal (heart rate or heart rate variability) with shifts in playback valence. Domesticated goats may have developed a sensitivity to our cues over their long association with us, but the differences in individual behaviour towards the playback paradigm could highlight a role for learning and individual experience in particular in interspecific emotional communication.

Publication ayant donné lieu à un article dans [MindMatters](#) le 3 février 2024 : [Researchers: Goats Can Read Basic Human Emotions](#)

Colloques-séminaires-formations

[15/02/2024 : Formation en ligne du référent bien-être animal en filières porc et volaille](#)

Type de document : plateforme de formation en ligne du référent bien-être animal en filières porc et volaille

Auteurs : Vivea, Ocapiat, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)

Contenu en français (original) : Module officiel et gratuit de la formation obligatoire des référents bien-être animal exigée par le MASA en filières porc et volaille : www.formation-referent-bien-etre-animal.fr

[14/02/2024 : Animal welfare at the heart of the food chain in Europe](#)

Type de document : annonce de webinaire du projet européen [ClearFarm](#)

Date et heure : 14 février 2024 de 11h à 16h30 CET

[Cliquer ici pour s'inscrire](#)

Présentation en français (traduction) : Le bien-être animal au cœur de la chaîne alimentaire européenne

Après quatre années de recherche, le projet ClearFarm entre dans sa phase finale à un moment clé pour l'élevage sur le continent, au milieu d'une mobilisation de différents secteurs sociaux et économiques en faveur d'une révision de la législation européenne actuelle sur le bien-être animal. Convaincus de la nécessité de placer le bien-être animal et la durabilité au cœur des politiques

réglementant la production d'aliments d'origine animale destinés à la consommation humaine, nous organisons un événement qui, outre la présentation des résultats de notre projet, réunira des acteurs clés de différents domaines partout en Europe pour réfléchir à l'utilisation des nouvelles technologies afin d'améliorer le bien-être animal dans l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Programme : 11:00 - 11:10 : Mot d'accueil - Xavier Manteca. Coordinateur du projet ClearFarm ; Andrea Gavinelli. CE DG Santé

11:10 - 11:30 : La science au service du bien-être animal - Claire Morgan-Davies - Coordinatrice TechCare ; Frank Tuytens - Coordinateur aWISH ; Anne Collin-Chenot - Coordinatrice PPILOW - Expériences d'autres projets de l'UE

11:30 - 13:00 : Au cœur de la plateforme ClearFarm - L'équipe de recherche ClearFarm

Découvrez le fonctionnement et le développement de la plateforme numérique ClearFarm.

13:00 - 14:00 : Déjeuner

14:00 - 16:30 : Table ronde. Améliorer l'AW grâce aux technologies d'élevage de précision

Défis liés au développement de solutions innovantes pour évaluer le bien-être des animaux de manière globale. Modérateur : Andrea Bertaglio. Avec : Pol Llonch, coordinateur technique de ClearFarm ; Miguel Ángel Higuera, Copa-Cogega ; Andrea Gavinelli, EC DG Santé ; Mar Maestre, ICF, et Inés Ajuda, Eurogroup for Animals.

Présentation en anglais (original) : After four years of research, the ClearFarm project is entering its final phase at a key moment for livestock production on the continent, in the midst of a mobilisation of different social and economic sectors in favour of a revision of the current European legislation on animal welfare.

Convinced of the need to put animal welfare and sustainability at the heart of policies regulating the production of food of animal-based food for human consumption, we are organising an event which, in addition to presenting the results of our project, will bring together key players from different fields across Europe to reflect on the use of new technologies to improve animal welfare throughout the food chain.

Programme : 11:00 - 11:10: Welcome - Xavier Manteca. ClearFarm project coordinator; Andrea Gavinelli. EC DG Santé

11:10 - 11:30 : Science to put the focus on animal welfare - Claire Morgan-Davies – TechCare coordinator; Frank Tuytens – aWISH coordinator; Anne Collin-Chenot – PPILOW coordinator

Experiences from other EU projects

11:30 - 13:00: Inside the ClearFarm platformThe ClearFarm research team

Discover how the ClearFarm digital platform works and how it was developed.

13:00 - 14:00: Lunch

14:00 - 16:30: Roundtable. Improving AW through precision livestock farming technologies

Challenges of developing innovative solutions to assess animal welfare in a comprehensive manner. Moderator: Andrea Bertaglio. With: Pol Llonch, ClearFarm Technical Coordinator; Miguel Ángel

Higuera, Copa-Cogega; Andrea Gavinelli, EC DG Sante; Mar Maestre, ICF, and Inés Ajuda, Eurogroup for Animals.

Conduite d'élevage et relations homme-animal – dont BE de l'éleveur

05/02/2024 : The links between positive human interaction and maternal behaviour and welfare of commercial breeding dams (*Canis familiaris*)

Type de document : article scientifique publié dans [Applied Animal Behaviour Science](#)

Auteurs : Uri Baqueiro-Espinosa, Paul Donnelly, Victoria McEvoy, Gareth Arnott

Résumé en français (traduction) : Les liens entre l'interaction humaine positive, le comportement maternel et le bien-être des mères en élevage commercial (*Canis familiaris*).

Chez les chiens, le comportement maternel joue un rôle essentiel dans la survie de la progéniture et peut influencer le développement et le comportement du nouveau-né plus tard dans la vie. Nous avons étudié l'effet de l'enrichissement prépartum sur le comportement maternel et le bien-être des mères reproductrices dans un établissement d'élevage canin commercial à grande échelle. Au cours des quatre dernières semaines de gestation, les mères ont été exposées soit à des conditions de gestion de base (contrôle N = 13), soit à un protocole d'enrichissement supplémentaire basé sur une interaction humaine positive (enrichi N = 13). Nous avons ensuite enregistré la durée des interactions entre la mère et le chiot pendant les trois premières semaines du post-partum. Des échantillons de poils pour l'analyse du cortisol ont été prélevés à quatre moments : 3e semaine de gestation, dernière semaine de gestation, 4e semaine post-partum et 8e semaine post-partum. En outre, le comportement des mères a été évalué au cours de la troisième semaine de gestation. Nous avons émis l'hypothèse que, par rapport aux mères témoins, les mères enrichies présenteraient des niveaux plus élevés de comportement maternel et des niveaux plus faibles de cortisol capillaire après le traitement et après la mise-bas. À l'exception de l'allaitement vertical, toutes les variables de comportement maternel enregistrées ont diminué avec le temps. Aucune des variables de comportement maternel n'a été significativement affectée par le traitement d'enrichissement. Cependant, plus la taille de la portée augmentait, plus les mères enrichies passaient de temps à allaiter leurs chiots en position assise ou debout (allaitement vertical). De même, lorsque la taille de la portée augmentait, les mères enrichies présentaient des niveaux moyens de concentration de cortisol dans les poils (HCC) significativement inférieurs à ceux des mères du groupe témoin. En outre, les mères ayant obtenu un score plus élevé lors de l'évaluation comportementale préalable au traitement (plus sociales envers les humains et les autres chiens, moins craintives et réactives, et plus disposées à jouer et à interagir avec des stimuli non familiers) présentaient des taux de HCC plus faibles. Le taux de HCC n'a pas varié de manière significative entre les quatre points de mesure. Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que, bien que les niveaux de HCC plus élevés chez les mères ayant des portées plus importantes puissent être associés à une mobilisation énergétique élevée pendant la gestation et la lactation, un effet de l'interaction humaine positive sur l'atténuation

du stress ne peut pas être exclu. D'autres études devraient examiner cet effet potentiel d'atténuation du stress à l'aide d'autres indicateurs de bien-être.

Résumé en anglais (original) : In dogs, maternal behaviour plays an essential role in offspring survival and can influence the development and behaviour of the neonate later in life. We investigated the effect of prepartum enrichment on maternal behaviour and welfare of breeding dams at a large-scale commercial dog breeding establishment. During the last four weeks of gestation, dams were exposed to either baseline management conditions (control N = 13) or an additional enrichment protocol based on positive human interaction (enriched N = 13). We then recorded the duration of mother-puppy interactions throughout the first three weeks postpartum. Hair samples for cortisol analysis were collected at four timepoints: 3rd week of gestation, last week of gestation, 4th week postpartum, and 8th week postpartum. Additionally, the behaviour of the dams was assessed during the 3rd week of gestation. We hypothesised that, compared to control dams, enriched mothers would show higher levels of maternal behaviour and lower post-treatment and post-partum levels of hair cortisol. With the exception of vertical nursing, all the recorded maternal behaviour variables declined over time. None of the maternal behaviour variables were significantly affected by the enrichment treatment. However, as litter size increased, enriched dams spent marginally more time nursing their puppies in a sitting or standing posture (vertical nursing). Similarly, as litter size increased, enriched dams had significantly lower average hair cortisol concentration (HCC) levels compared to dams in the control group. Furthermore, dams scoring higher in the pre-treatment behavioural assessment (being more social towards humans and other dogs, less fearful and reactive, and more willing to play and interact with unfamiliar stimuli) had lower HCC levels. HCC did not vary significantly across the four timepoints. Overall, these findings suggest that although higher HCC levels in dams bearing larger litters could be associated with elevated energy mobilisation during pregnancy and lactation, a potential stress-mitigating effect of the positive human interaction cannot be excluded. Further studies should investigate this potential stress-mitigating effect using additional welfare indicators.

22/01/2024 : Maltraitances animales : des infractions davantage signalées, et des refuges de plus en plus saturés

Type de document : article publié dans [Le Monde](#)

Auteur : Mathilde Gérard

Extrait : La SPA est intervenue chez des particuliers dans l'Orne, en janvier 2023, où 81 chiens et six chiots de race finnois de Laponie étaient détenus dans une maison.

Chiens abandonnés, refus de soin, personnes souffrant du « syndrome de Noé » et recueillant des dizaines d'animaux dans des logements insalubres, surpopulation dans des élevages... Ce mercredi 17 janvier, Tamara Guelton, responsable du pôle juridique de la Société de protection des animaux (SPA), passe en revue des dizaines de cas de figure de maltraitances auxquels peuvent être confrontés des agents des forces de l'ordre, dans le cadre d'une session de formation à l'École des officiers de gendarmerie nationale de Melun (Seine-et-Marne). « Est-ce qu'on est face à un acte de cruauté [un délit selon le code pénal] ou sur des mauvais traitements, une infraction passible d'une contravention ? », questionne la juriste auprès de l'assistance, composée ce jour-là de trente-deux gendarmes et de quatre policiers, tous en fonction, venus du Morbihan, des Alpes-Maritimes, de

Corse, de Guyane... Pendant deux semaines, ces agents se forment pour devenir « enquêteurs environnement et santé publique ». Outre les enjeux des maltraitements animaux, leur formation couvre les questions de déchets, pollutions, incendies, trafics de produits phytosanitaires ou de médicaments, dopage... « Ils sont désormais 3 500 enquêteurs spécialisés, explique le général Sylvain Noyau, chef du commandement pour l'environnement et la santé, créé le 1er juillet 2023 pour renforcer l'action des forces de l'ordre dans ce domaine. Même si les missions de la gendarmerie et de la police, ce n'est pas que l'environnement et qu'on ne va pas devenir tout verts d'un coup, on doit faire beaucoup mieux et savoir travailler avec d'autres partenaires spécialisés comme le milieu associatif », insiste le général.

La SPA fait partie des associations référentes pour les forces de l'ordre, qu'il s'agisse de signaler des situations, de se constituer partie civile lorsque nécessaire et de recueillir les animaux dans le cadre de réquisitions. Présidée depuis 2018 par Jacques-Charles Fombonne, lui-même ancien général de la gendarmerie, la SPA a signé, en janvier 2023, une convention de partenariat avec les ministères de l'intérieur et de l'agriculture pour renforcer leur coopération. [Fin de la partie disponible sans abonnement]

17/01/2024 : Why do dogs wag their tails?

Type de document : revue scientifique publiée dans [Biology Letters](#)

Auteurs : Silvia Leonetti, Giulia Cimorelli, Taylor A. Hersh, Andrea Ravignani

Résumé en français (traduction) : Pourquoi les chiens remuent-ils la queue ?

Le remuement de la queue est un comportement visible chez les chiens domestiques (*Canis familiaris*). Malgré l'importance que l'homme attribue à ce comportement, sa description quantitative et son histoire évolutive sont rarement étudiées. Nous résumons ce que l'on sait du mécanisme, de l'ontogenèse, de la fonction et de l'évolution de ce comportement. Nous suggérons deux hypothèses pour expliquer son occurrence et sa fréquence accrues chez les chiens par rapport aux autres canidés. Au cours du processus de domestication, ce comportement de remuement rythmique de la queue pourrait (i) être apparu comme un sous-produit de la sélection d'autres caractéristiques, telles que la docilité et la ténacité, ou (ii) avoir été directement sélectionné par l'homme, en raison de sa propension à apprécier les stimuli rythmiques. Nous proposons de tester ces hypothèses au moyen d'expériences neurobiologiques et éthologiques, qui permettront de faire la lumière sur l'un des comportements animaux les plus facilement observables et pourtant les moins étudiés. La recherche ciblée sur le remuement de la queue peut ouvrir la voie à l'éthologie canine et à l'histoire évolutive des traits caractéristiques de l'homme, tels que notre capacité à percevoir et à produire des comportements rythmiques.

Résumé en anglais (original) : Tail wagging is a conspicuous behaviour in domestic dogs (*Canis familiaris*). Despite how much meaning humans attribute to this display, its quantitative description and evolutionary history are rarely studied. We summarize what is known about the mechanism, ontogeny, function and evolution of this behaviour. We suggest two hypotheses to explain its increased occurrence and frequency in dogs compared to other canids. During the domestication process, enhanced rhythmic tail wagging behaviour could have (i) arisen as a by-product of selection for other traits, such as docility and tameness, or (ii) been directly selected by humans, due to our proclivity for rhythmic stimuli. We invite testing of these hypotheses through neurobiological and ethological experiments, which will shed light on one of the most readily observed yet understudied

animal behaviours. Targeted tail wagging research can be a window into both canine ethology and the evolutionary history of characteristic human traits, such as our ability to perceive and produce rhythmic behaviours.

Publication ayant donné lieu à un article dans Science le 16 janvier 2024 : [What does your dog's tail wag really mean?](#)

[20/12/2023 : Fin de l'élimination des poussins mâles d'un jour : le choix du sexage in ovo](#)

Type de document : revue scientifique publiée dans [INRAE Productions Animales](#)

Auteurs : Sophie Rehaut-Godbert, Marie Bourin, Joël Gautron, Maxime Quentin

Résumé : Une problématique majeure de la filière avicole est l'absence de valorisation des frères des poules pondeuses, du fait de leur faible rendement en viande. Ce constat, qui questionne l'éthique de la production, concerne 50 millions de poussins mâles en France et 7,5 milliards dans le monde, ces animaux étant jusqu'à récemment, éliminés après sexage et tri à l'éclosion. Cette prise de conscience, largement médiatisée ces dernières années, a conduit à la publication d'un décret, le 5 février 2022, interdisant la mise à mort des mâles des lignées de l'espèce *Gallus gallus* destinées à la production des œufs de consommation. Trois alternatives ont été proposées depuis les premières réflexions sur le sujet : 1) élever les frères de pondeuses et identifier des marchés de valorisation, 2) créer de nouveaux croisements génétiques entre souches « Chair » et souches « Ponte » où les descendantes femelles seraient valorisées pour les œufs et les descendants mâles pour leur viande (souches « mixtes »), et 3) développer des outils de sexage *in ovo* (ou ovosexage) pour détecter puis éliminer les œufs contenant un embryon mâle avant éclosion. Cette dernière approche est la seule viable techniquement et économiquement parlant, et utilisable par la filière actuellement. Elle réunit de nombreux atouts, en termes de faisabilité pour la mise en œuvre dans les couvoirs, et d'acceptabilité à la fois par le consommateur, le citoyen et les professionnels. Cette revue fait le point sur le contexte socio-économique et les techniques d'ovosexage actuellement disponibles, tout en introduisant quelques repères physiologiques d'embryologie aviaire qui permettent de mieux comprendre les contraintes associées au développement de techniques à des stades précoces de développement.

[15/12/2023 : Pet and owner personality and mental wellbeing associate with attachment to cats and dogs](#)

Type de document : article scientifique publié dans [iScience](#)

Auteurs : Aada Ståhl, Milla Salonen, Emma Hakanen, Salla Mikkola, Sini Sulkama, Jari Lahti, Hannes Lohi

Résumé en français (traduction) : La personnalité et le bien-être mental de l'animal et de son propriétaire sont associés à l'attachement aux chats et aux chiens

L'attachement entre l'humain et son animal de compagnie peut avoir un impact sur la vie des deux parties, et l'identification des caractéristiques sous-jacentes liées au style d'attachement peut améliorer les relations entre l'humain et son animal. Nous avons utilisé la modélisation par équations structurelles (SEM) pour explorer les associations entre les personnalités des humains, des chiens

et des chats, le bien-être mental du propriétaire, le comportement indésirable de l'animal et les styles d'attachement sur un échantillon de 2 724 propriétaires d'animaux finlandais (92% de femmes) et leurs 2 545 chiens et 788 chats. Nos résultats révèlent que le névrosisme [prédisposition d'un individu à ressentir des émotions négatives, par opposition avec la stabilité émotionnelle, ndlr] et le manque de bien-être mental du propriétaire sont liés à l'attachement anxieux à l'animal de compagnie, chez les propriétaires de chiens comme de chats. Les caractéristiques de l'animal, telles qu'un comportement indésirable et une faible sociabilité humaine, sont associées à un style d'attachement évitant. Dans l'ensemble, cette étude met en évidence l'importance des caractéristiques individuelles des animaux de compagnie et de leurs propriétaires qui contribuent aux styles d'attachement anxieux et souligne la possibilité d'améliorer le bien-être des animaux de compagnie et de leurs propriétaires grâce à une meilleure compréhension de ces caractéristiques.

Résumé en anglais (original) : Human-pet attachment can impact the life of both parties, and the identification of underlying characteristics related to attachment style can improve human-pet relationships. We employed structural equation modeling (SEM) to explore associations between human, dog, and cat personalities, owner mental well-being, unwanted pet behavior, and attachment styles in a sample of 2,724 Finnish pet owners (92% women) and their 2,545 dogs and 788 cats. Our findings reveal that owner neuroticism and poor mental well-being are linked to anxious pet attachment in both dog and cat owners. Pet characteristics, such as unwanted behavior and lower human sociability are associated with avoidant attachment style. Overall, this study highlights the significance of individual traits in both pets and owners contributing to insecure attachment styles and underscores the potential to enhance the well-being of both pets and their owners through a deeper understanding of these traits.

Publication ayant donné lieu à un article dans Newsylist le 24 janvier 2024 : [They show the effects of psychological well-being and the relationship with our pets](#)

Élevage de précision

[05/02/2024 : Review: Using animal welfare to frame discussion on dairy farm technology](#)

Type de document : revue scientifique publiée dans [Animal](#)

Auteurs : Daniel M. Weary, Marina A.G. von Keyserlingk

Résumé en français (traduction) : Revue : L'utilisation du bien-être animal pour encadrer le débat sur la technologie dans les exploitations laitières

L'utilisation des technologies dans les exploitations laitières s'est considérablement accrue au cours des cinquante dernières années. La manière dont les scientifiques décrivent les avantages et les risques potentiels des technologies est susceptible d'influencer l'acceptation de leur utilisation dans les exploitations. L'objectif de notre étude était d'identifier les articles décrivant un lien entre les technologies utilisées dans les exploitations laitières et le bien-être du bétail laitier. Notre revue systématique a identifié 380 articles, dont 28 répondaient à nos critères d'inclusion et ont été utilisés pour décrire les technologies examinées, les mesures liées au bien-être utilisées et la manière dont les auteurs ont présenté les avantages et les risques liés au bien-être des technologies. La grande majorité des articles (27 sur 28) utilisaient des cadres positifs, examinant comment la technologie

pouvait améliorer le bien-être. Certains auteurs ont soigneusement articulé la logique reliant des mesures spécifiques à des résultats spécifiques en matière de bien-être (comme l'utilisation de données d'accéléromètre pour tirer des conclusions sur les changements dans les temps de repos), mais d'autres ont tiré des conclusions plus générales (sur la santé et le bien-être) qui n'étaient pas (et ne pouvaient peut-être pas) être évaluées. Nous concluons qu'une grande partie du cadrage axé sur le bien-être animal est biaisé en faveur des avantages en termes de bien-être, et que les travaux futurs devraient s'efforcer d'aborder à la fois les avantages et les inconvénients potentiels ; une couverture plus équilibrée pourrait mieux éclairer les solutions aux problèmes rencontrés par les personnes et les animaux affectés par la technologie. Le bien-être est un concept complexe et multiforme, et il est peu probable qu'une technologie unique (ou même une combinaison de technologies) puisse rendre compte de cette complexité. Nous encourageons donc les auteurs à limiter leurs affirmations à des mesures spécifiques du bien-être qui peuvent être évaluées de manière indépendante et donc validées. Les affirmations plus générales sur le bien-être doivent être traitées avec scepticisme.

Résumé en anglais (original) : The use of technology on dairy farms has increased dramatically over the last half-century. The ways that scientists describe the potential benefits and risk of technology are likely to affect if it is accepted for use on farms. The aim of our study was to identify papers that describe a linkage between technologies used on dairy farms and the welfare of dairy cattle. Our systematic review identified 380 papers, of which 28 met our inclusion criteria and were used to describe the technologies examined, the welfare-relevant measures used, and the ways in which authors framed welfare benefits and risks associated with the technologies. The large majority (27 of 28 papers) used positive frames, considering how the technology could improve welfare. Some authors carefully articulated the logic linking the specific measures to specific welfare-related outcomes (such as the use of accelerometer data to draw inferences about changes in lying times), but others made more general inferences (about health and welfare) that were not (and perhaps could not) be assessed. We conclude that much of the framing focused on animal welfare is biased toward welfare benefits and that future work should strive to address both potential benefits and harms; more balanced coverage may better inform solutions to the problems encountered by the people and animals affected by the technology. Welfare is a complex and multifaced concept, and it is unlikely that any one technology (or perhaps even a combination of technologies) can adequately capture this complexity. Thus, we encourage authors to restrict their claims to specific, welfare-relevant measures that can be assessed independently and thus validated. More general claims about welfare should be treated with skepticism.

[27/01/2024 : Application of Precision Technologies to Characterize Animal Behavior: A Review](#)

Type de document : revue scientifique publiée dans [Animals](#)

Auteurs : Abdellah Hlimi, Samira El Otmami, Fouad Elame, Mouad Chentouf, Rachid El Halimi, Youssef Chebli

Résumé en français (traduction) : Revue sur l'application des technologies de précision à la caractérisation du comportement des animaux

Cette étude vise à évaluer l'état de la diffusion, de l'utilisation, de l'efficacité et de l'évolution de l'élevage de précision au fil des ans. L'élevage de précision comprend une pléthore d'outils qui peuvent aider à accomplir un certain nombre de tâches laborieuses et complexes. Ces outils sont souvent utilisés pour le suivi de différents animaux, dans le but d'augmenter la production et d'améliorer le bien-être des animaux. Les attributs les plus fréquemment contrôlés sont le comportement, le bien-être et l'interaction sociale. Cette étude s'est concentrée sur l'application de trois types de technologies : les capteurs portables, la vidéosurveillance et les smartphones. Pour les dispositifs portables, l'accent a été mis sur les accéléromètres et les systèmes de positionnement global. Pour la vidéosurveillance, l'étude s'est intéressée aux drones et aux caméras. Les animaux surveillés par ces outils sont les ruminants les plus courants, à savoir les bovins, les ovins et les caprins. Cette étude a porté sur 108 articles jugés pertinents. La plupart des articles étudiés étaient très précis, pour la plupart des outils, lorsqu'ils étaient utilisés de manière appropriée ; certains ont montré de grands avantages et un grand potentiel.

Résumé en anglais (original) : This study aims to evaluate the state of precision livestock farming (PLF)'s spread, utilization, effectiveness, and evolution over the years. PLF includes a plethora of tools, which can aid in a number of laborious and complex tasks. These tools are often used in the monitoring of different animals, with the objective to increase production and improve animal welfare. The most frequently monitored attributes tend to be behavior, welfare, and social interaction. This study focused on the application of three types of technology: wearable sensors, video observation, and smartphones. For the wearable devices, the focus was on accelerometers and global positioning systems. For the video observation, the study addressed drones and cameras. The animals monitored by these tools were the most common ruminants, which are cattle, sheep, and goats. This review involved 108 articles that were believed to be pertinent. Most of the studied papers were very accurate, for most tools, when utilized appropriate; some showed great benefits and potential.

Éthique-sociologie-philosophie-droit

[16/01/2024 : Préjudice animalier : pourquoi cette décision de justice inédite est une avancée dans la protection des animaux](#)

Type de document : article publié dans le [Huffington Post](#)

Auteur : Lucie Hennequin

Extrait : Après la mort d'une chatte dans les Hauts-de-France, un « préjudice animalier » a été reconnu par le tribunal correctionnel de Lille. Une première en France, alors que les animaux sont toujours sous le régime juridique des meubles. C'est une première en France. Jeudi 11 janvier 2024, le tribunal correctionnel de Lille a reconnu un « préjudice animalier » dans une affaire de cruauté animale. Le 14 juillet 2023, Lanna, une chatte d'à peine un an, est décédée après de multiples coups de poing et de lattes en bois portés à la tête. Le père de la famille à laquelle elle appartenait a reconnu les faits. Il a été condamné à 8 mois d'emprisonnement avec sursis simple et à l'interdiction définitive de détenir un animal de compagnie. Ainsi qu'à verser des indemnités à l'association de défense des animaux qui se portait partie civile, la Ligue protectrice des animaux du nord de la France (LPA-NF), au titre du préjudice matériel, du préjudice moral et - c'est ce qui est inédit - du préjudice animalier. C'est donc bien l'association qui va recevoir 100 € pour ce dernier préjudice et

non l'animal. « C'est un concept nouveau. Le préjudice animalier reconnaît à l'animal un statut de victime et la souffrance subie. Alors certes, de manière symbolique pour l'instant, car c'est une petite somme. Mais moralement, c'est fort », souligne auprès du HuffPost Grizella Dode, avocate au Barreau de Lille, qui a fait reconnaître ce préjudice. Spécialisée en droit animalier et droit de l'environnement, l'avocate explique s'être inspirée de ce qui avait été fait pour le préjudice écologique à l'époque de l'affaire Erika pour défendre ce cas.

Pas de personnalité juridique pour les animaux

À voir si cette décision fait jurisprudence. Jacques-Charles Fombonne, président de la Société Protectrice des Animaux (SPA), a notamment émis quelques réserves sur ce que représente cette catégorisation juridique. Le statut des animaux domestiques, apprivoisés ou en captivité, est aujourd'hui régi par le Code civil, sous le régime juridique des meubles. Un régime dont il est compliqué de sortir, malgré ce préjudice animalier. « Nous déposons plainte 300 à 400 fois par an et nous sommes indemnisés au titre d'un acte qui contrevient à notre but associatif, c'est-à-dire la protection animale », explique-t-il au HuffPost. La reconnaissance d'un préjudice animalier n'implique pas qu'un animal puisse être indemnisé directement. « Tant qu'il n'a pas de personnalité juridique, l'animal ne peut être indemnisé en tant que tel, reconnaît l'avocate. Mais c'est tout de même une petite révolution, car c'est une décision isolée qui crée un précédent. On a fait un pas dans l'évolution du statut de l'animal. » Ce que reconnaît tout de même Jacques-Charles Fombonne. « Sous quelque forme juridique que ce soit, à partir du moment où l'on reconnaît un préjudice à l'animal, c'est la marque d'une évolution de la société vers davantage d'attention pour les animaux, conclut-il. Ça va dans le bon sens. »

Évaluation du BEA et étiquetage

[06/02/2024 : Brits demand animal wellness compliance for food firms](#)

Type de document : article publié dans [Food Manufacture](#)

Auteur : Gwen Ridler

Extrait en français (traduction) : Les Britanniques exigent des entreprises agroalimentaires qu'elles respectent les normes de bien-être animal.

Une étude récente menée par la National Sanitation Foundation (NSF) a révélé que les consommateurs britanniques étaient très conscients du bien-être des animaux dans la production alimentaire (68 %), et qu'un grand nombre d'entre eux attachaient de l'importance à ce que les entreprises fassent preuve de transparence et de conformité en matière de bien-être des animaux tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales (72 %). Près des trois quarts des personnes interrogées (73 %) ont déclaré être plus enclines à acheter un produit dont le bien-être animal a été certifié par une tierce partie, tandis que 13 % seulement ont déclaré qu'elles ne seraient pas disposées à payer un prix plus élevé pour des produits certifiés. Le Dr Elaine Vanier, responsable du programme de bien-être animal de la NSF, a exhorté les entreprises agroalimentaires à prendre conscience de l'intérêt croissant pour le bien-être animal, qui est devenu une caractéristique déterminante du consumérisme éthique ayant un impact de plus en plus important sur les décisions d'achat.

Extrait en anglais (original) : A recent study conducted by the National Sanitation Foundation (NSF) found British consumers were highly conscious of animal wellness in food production (68%), with a significant number putting importance on companies demonstrating transparency and compliance in animal wellness throughout their global supply chains (72%). Almost three quarters of respondents (73%) declared they were more likely to purchase a product that has been certified for animal wellness by a third party, while just 13% said they'd be unwilling to pay a higher price for certified products. NSF animal wellness programme lead Dr Elaine Vanier urged food businesses to be aware of the growing interest in animal wellness, which has become a defining feature of ethical consumerism that is increasingly impacting purchasing decisions.

02/02/2024 : Flemish Animal Welfare Minister Introduces New 'Better for Animals' Label for Pork, Poultry, and Beef

Type de document : article publié dans [Breaking latest news](#)

Auteur : Breaking latest news

Extrait en français (traduction) : Le ministre flamand du bien-être animal introduit un nouveau label "Better for Animals" pour le porc, la volaille et le bœuf.

Le ministre flamand du Bien-être animal, Ben Weyts, a annoncé l'introduction d'un nouveau label de bien-être animal intitulé "Meilleur pour les animaux" (Beter voor dieren). Ce label apparaîtra pour la première fois sur les produits à base de viande de porc cette année, et il est prévu de l'étendre aux secteurs de la volaille et de la viande bovine en 2025 et 2026 respectivement.

Extrait en anglais (original) : Flemish Animal Welfare Minister Ben Weyts has announced the introduction of a new animal welfare label called "Better for Animals" (Beter voor dieren). This label will first appear on pork products this year, with plans to expand to the poultry and beef sectors in 2025 and 2026, respectively.

24/01/2024 : New food labels to identify Belgian producers that 'go the extra mile' with animal welfare

Type de document : article publié sur le site d'[Euronews](#)

Auteur : Rebecca Ann Hughes

Extrait en français (traduction) : Un nouvel étiquetage alimentaire pour identifier les producteurs belges qui font un effort supplémentaire en matière de bien-être animal.

Près de 60 % des personnes interrogées se disent prêtes à dépenser plus pour des produits issus de systèmes d'élevage respectueux du bien-être des animaux. Une région de Belgique disposera bientôt de nouvelles étiquettes respectueuses des animaux sur les produits alimentaires. En Flandre, région néerlandophone du nord du pays, les emballages comporteront des informations sur les normes de production animale. Le nouveau label, appelé Beter voor Dieren (Mieux pour les animaux), identifiera les produits dont les entreprises ont suivi des procédures éthiques lors de l'élevage d'animaux destinés à la consommation humaine. Le ministère flamand du bien-être animal, qui a introduit cette politique, espère qu'elle encouragera les consommateurs à être plus conscients des questions relatives au bien-être des animaux dans la production alimentaire.

La région belge introduit des labels alimentaires respectueux des animaux

Le label "Mieux pour les animaux" vise à aider les consommateurs à faire des choix plus conscients et plus responsables lorsqu'ils achètent des produits d'origine animale. Il vise également à mettre en lumière les méthodes de production des entreprises alimentaires et à inciter les producteurs à utiliser des méthodes d'élevage plus éthiques. Le label vise à donner aux producteurs qui mettent l'accent sur le bien-être des animaux un avantage sur le marché. [...] Comment fonctionne le label "Mieux pour les animaux" ? Le label "Mieux pour les animaux" apparaîtra sur les emballages alimentaires des producteurs qui se sont efforcés d'aller au-delà des exigences légales standard en matière de bien-être animal au cours de la production alimentaire. Ces mesures peuvent consister à réduire les transports non nécessaires d'animaux, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les produits portant les nouvelles étiquettes seront disponibles dans les magasins d'ici la fin de l'année. Ils seront d'abord apposés sur les produits à base de porc, puis sur les produits à base de volaille et autres produits d'origine animale.

Extrait en anglais (original) : Around 60 per cent of people say they would be prepared to spend more for products from welfare-friendly farming systems. An area of Belgium will soon have new animal-friendly labels on food products. In Flanders, a Dutch-speaking area in the country's north, packaging will come with information about animal production standards. The new label, called *Beter voor Dieren* (Better for Animals), will identify products whose companies have followed ethical procedures when raising animals used for human consumption. The Flemish Ministry of Animal Welfare, which introduced the policy, hopes it will encourage consumers to be more conscious of issues surrounding animal welfare in food production.

Belgian region introduces animal-friendly food labels

The Better for Animals label hopes to guide consumers to make more conscious and responsible choices when buying animal-based products. It also aims to shine a spotlight on the production methods of food companies and push producers to use more ethical methods of raising animals. The label intends to give producers who put an emphasis on the well-being of animals an advantage in the market. [...] How will the animal-friendly food label work? The Better for Animals label will appear on food packaging from producers who have endeavored to go beyond the standard legal requirements for animal welfare during food production. Actions might include reducing unnecessary transportation of animals, providing higher quality animal food or ensuring that animals have more than the legally required amount of space. The labels will also place producers into one of three categories depending on how far they have gone beyond basic standards. One plus sign signals limited extra effort, two plus signs mean increased effort and three plus signs for companies who 'go the extra mile'. Products bearing the new labels will be in stores by the end of the year. They will initially appear on pork products, followed by poultry and other animal products.

14/01/2024 : Hybrid governance and welfare standards for broiler chickens raised for human consumption

Type de document : article scientifique publié dans l'[Australian Journal of Public Administration](#)

Auteurs : Peter John Chen, Siobhan O'Sullivan, Susan Pyke

Résumé en français (traduction) : Gouvernance hybride et normes de bien-être pour les poulets de chair élevés pour la consommation humaine

Cet article examine les normes de bien-être qui régissent la vie des poulets élevés pour la viande en Australie et au Royaume-Uni. Bien que les "poulets de chair" fassent l'objet d'un large éventail d'interventions en matière de bien-être, nous nous concentrons sur le développement et les implications des normes "privées" qui sont les déterminants les plus importants du bien-être des poulets de chair dans ces juridictions : le RSPCA Approved Farming Scheme en Australie et le Red Tractor Chicken Assurance Scheme au Royaume-Uni. Alors que les juridictions semblent avoir un régime similaire qui favorise la réglementation privée, des différences dans les origines et la gouvernance de ces systèmes peuvent être identifiées, offrant un aperçu de l'utilisation de la réglementation hybride dans les domaines associés au bien-être des animaux non humains. Les similitudes et les différences entre ces pays soulignent l'importance des relations individuelles et du pouvoir de la chaîne d'approvisionnement dans l'adoption de normes privées en réponse aux préoccupations relativement peu structurées de la communauté en matière de bien-être (Australie) et de bien-être et de sécurité alimentaire (Royaume-Uni). Alors que le caractère hybride, en tant que forme de nouvelle gouvernance publique, peut être considéré comme facilitant des réponses innovantes et variées à la délégation de pouvoirs de l'État, l'article conclut que l'anthropocentrisme dominant des décideurs politiques et des sciences politiques explique une forme de pratique fermée, incrémentale et conservatrice dans ce domaine. Il est recommandé d'observer le "virage animal" plus large des sciences sociales pour envisager de futurs systèmes de régulation hybride qui ne soient pas centrés sur l'anthropocentrisme et qui développent plus pleinement la promesse participative de ce caractère hybride.

Résumé en anglais (original) : This article examines the welfare standards that govern the lives of chickens raised for meat in Australia and the United Kingdom. While 'meat chickens' are subject to a wide range of welfare interventions, we focus on the development and implications of the 'private' standards which are the most significant determinants of meat chicken welfare in these jurisdictions: the RSPCA Approved Farming Scheme in Australia and the Red Tractor Chicken Assurance Scheme in the United Kingdom. While the jurisdictions appear to have a similar regime that favours private regulation, differences in the origins and governance of these systems can be identified, offering insights into the use of hybrid regulation in areas associated with the welfare of non-human animals. The similarities and differences in these countries point to the importance of individual relationships, as well as supply chain power in the adoption of private standards as a response to comparatively unstructured community concerns about welfare (Australia) and welfare and food safety (United Kingdom). While hybridity as a form of new public governance can be seen to facilitate innovative and varied responses to state devolution, the article concludes the overarching anthropocentrism of policymakers and the policy sciences explains a closed, incremental, and conservative form of practice in this area. Observations of the wider 'animal turn' in the social sciences are recommended to consider future systems of hybrid regulation that are not centred on anthropocentrism and more fully expand hybridity's participatory promise.

Gestion des populations et BEA

[08/02/2024 : Stress related to wild canid predators near dairy sheep farms associated with increased somatic cell counts in bulk-tank milk](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Scientific Reports](#)

Auteurs : Eleni I. Katsarou, Neil Reid, Daphne T. Lianou, George C. Fthenakis

Résumé en français (traduction) : Le stress lié aux prédateurs canidés sauvages à proximité des élevages de brebis laitières est associé à une augmentation du nombre de cellules somatiques dans le lait.

Nous avons étudié l'association entre les prédateurs canidés sauvages signalés à proximité des élevages de moutons en Grèce et la numération des cellules somatiques dans le lait du tank en tant que reflet de la qualité du lait. L'étude a porté sur 325 troupeaux de brebis laitières, où la numération des cellules somatiques du lait du tank et la numération bactérienne totale ont été mesurées et où les staphylocoques ont été isolés. Les exploitations ont été divisées en trois groupes : Cohorte A (fermes n'ayant pas signalé la présence de prédateurs canidés sauvages à proximité), B (fermes ayant des prédateurs canidés (chacal doré et loup gris) à proximité mais n'ayant pas connu de pertes de bétail dues à la prédation) et C (fermes ayant des prédateurs canidés à proximité et des pertes de bétail dues à la prédation). Le nombre de cellules somatiques dans le lait du tank de la cohorte C était significativement plus élevé (+ 43 % et + 29 %) que dans les cohortes A et B, respectivement : $0,617 \times 10^6$ cellules mL⁻¹ contre $0,433 \times 10^6$ ou $0,477 \times 10^6$ cellules mL⁻¹, respectivement. La présence de canidés sauvages prédateurs à proximité des élevages ovins a été associée à un lait de moindre qualité, potentiellement révélateur d'un stress lié à un climat de peur. Le renforcement des mesures de biosécurité dans les élevages, par exemple les clôtures et la présence de chiens de garde, pourrait minimiser le risque de prédation, tout en améliorant le bien-être du bétail en réduisant le stress associé aux prédateurs.

Résumé en anglais (original) : We investigated the association between wild canid predators reported near sheep farms throughout Greece and somatic cell counts in bulk-tank milk as a reflection of milk quality. The study included 325 dairy sheep flocks, where bulk-tank milk somatic cell counts and total bacterial counts were measured and staphylococci were isolated. Farms were divided into three groups: Cohort A (farms with no reports of wild canid predators nearby), B (farms with canid predators (golden jackal and grey wolf) nearby yet with no experience of livestock losses to predation) and C (farms with canid predators nearby and livestock losses to predation). Somatic cell counts in bulk-tank milk of Cohort C farms were significantly higher, + 43% and + 29%, compared to those for Cohorts A and B, respectively: 0.617×10^6 cells mL⁻¹ versus 0.433×10^6 or 0.477×10^6 cells mL⁻¹, respectively. The presence of wild canid predators near sheep farms was associated with lower quality milk potentially indicative of stress consistent with the potential effects of a landscape of fear. Increasing biosecurity measures at livestock farms, e.g., fencing, and presence of livestock guard dogs could minimise predation risk, whilst also improving livestock welfare by reducing predator-associated stress.

[27/01/2024 : "Un zoo n'est pas une fourrière" : tortues, pythons, rats laveurs, que deviennent les animaux sauvages une fois capturés ?](#)

Type de document : article publié dans [France3 Nouvelle Aquitaine](#)

Auteur : Lauryane Arzel

Extrait : Sur le territoire français, la prise en charge des animaux exotiques est une problématique qui se pose de plus en plus régulièrement aux services de l'État. Ceux-ci, après des contrôles aux douanes et des saisies effectuées, doivent en effet assurer le placement des animaux dans des structures d'accueil. Problème : celles-ci restent pour le moment très rares.

[22/01/2024 : Les abandons et signalements de maltraitance d'animaux en hausse, selon la SPA qui en a recueilli près de 45 000 en 2023](#)

Type de document : article publié dans [Le Monde](#)

Auteur : Le Monde avec AFP

Extrait : La Société protectrice des animaux (SPA) a pris en charge 44 844 animaux abandonnés ou maltraités en 2023, a-t-elle fait savoir lundi 22 janvier. Le chiffre qu'elle annonce est en hausse de 1,5 % sur un an, égalant presque le chiffre de 2019, le plus haut jamais atteint, tandis que les adoptions sont reparties à la baisse. L'an dernier, la SPA a recueilli 28 652 chats, 13 124 chiens, 2 894 nouveaux animaux de compagnie (NAC) soit des lapins, cochons d'Inde, rats, souris ou encore furets ainsi que 174 équidés et animaux de ferme. Du côté des adoptions, 40 587 animaux ont trouvé un nouveau maître l'an dernier, un chiffre en baisse de 1,5 % par rapport à 2022. La SPA a ainsi pu placer 25 228 chats, 12 476 chiens et 2 767 NAC. Le taux de retour reste, lui, faible après une adoption à la SPA, à 3,2 % (- 0,7 point par rapport à 2022).

Des refuges saturés

Conséquence de cette hausse des accueils d'animaux et de la baisse des adoptions : les 64 refuges « ont été saturés tout au long de l'année », regrette l'institution dans un communiqué. La SPA déplore en particulier l'augmentation de la prise en charge des NAC depuis plusieurs années. « Ces petits animaux très représentatifs de l'animal-objet sont souvent acquis sans projet réfléchi », désapprouve-t-elle.

L'augmentation des abandons de chiens « à la mode » ayant des besoins particuliers exigeant des connaissances précises (tels que les malinois ou les bergers australiens) a aussi contribué à la saturation des refuges. La SPA a conclu en 2023 « un partenariat historique pour lutter contre la maltraitance animale » avec les ministères de l'intérieur et de l'agriculture, afin de mieux prendre en charge la maltraitance. Sur le terrain, 1 139 bénévoles délégués enquêteurs de la SPA ont traité 27 642 signalements (+ 16 % en un an) et mené 17 819 enquêtes l'an dernier. Ils ont sauvé 3 884 animaux de la maltraitance, selon le communiqué. L'association a également permis la stérilisation de 5 523 chats errants.

Logement – dont enrichissement

12/02/2024 : [Resource choice during ontogeny enhances both the short- and longer-term welfare of laying hen pullets](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Scientific Reports](#)

Auteurs : Regine Victoria Holt, Lena Skånberg, Linda J. Keeling, Inma Estevez, Ruth C. Newberry

Résumé en français (traduction) : Le choix des ressources au cours de l'ontogenèse améliore le bien-être à court et à long terme des poulettes de poule pondeuse.

Nous avons émis l'hypothèse que le choix des ressources au début de la vie a des effets bénéfiques à court et à long terme sur le bien-être des animaux. Nous avons étudié cette hypothèse dans le cadre d'une expérience longitudinale croisée avec des poulettes pondeuses (*Gallus gallus domesticus*) élevées dans des enclos comportant un ou quatre types de litière et de perchoir, respectivement (n = 8 enclos/traitement, tous offrant un espace de litière et de perchoir ample et identique). Après 4 semaines (période des poussins), la moitié des enclos a été modifiée pour offrir le traitement opposé (période des juvéniles). Après 11 semaines supplémentaires, tous les groupes ont été déplacés dans de nouveaux enclos de ponte identiques (période adulte ; semaines 16 à 27). A l'appui de notre hypothèse, la possibilité de choisir entre plusieurs variantes de litière et de perchoir a été associée à des niveaux plus élevés de comportements à valence positive, y compris le jeu chez les poussins et le bain de poussière chez les juvéniles et les adultes, et à des niveaux plus faibles de comportements à valence négative, y compris le picage des plumes chez les poussins et les juvéniles et le picage agressif chez les adultes. Le choix des ressources pendant la période juvénile a également conduit à une meilleure condition du plumage juvénile et adulte, et à une plus grande croissance à l'âge adulte. Nous concluons que la possibilité de choisir entre différents types de litière et de perchoir, au lieu d'avoir un seul type de chaque, a eu des effets positifs à court et à long terme sur l'état affectif et la condition physique des oiseaux.

Résumé en anglais (original) : We hypothesised that resource choice during early life contributes to both current and longer-term beneficial effects on animal welfare. We investigated this hypothesis in a longitudinal cross-over experiment with laying hen pullets (*Gallus gallus domesticus*) reared in pens with one or four litter and perch types, respectively (n = 8 pens/treatment, all providing ample and identical litter and perch space). After 4 weeks (chick period), half the pens were modified to provide the opposite treatment (juvenile period). After 11 more weeks, all groups were moved to novel, identical laying pens (adult period; Week 16–27). In support of our hypothesis, the opportunity to choose between multiple litter and perch variants was associated with higher levels of positively-valenced behaviours, including play as chicks and dustbathing as juveniles and adults, and lower levels of negatively-valenced behaviours, including feather pecking as chicks and juveniles and aggressive pecking as adults. Resource choice in the juvenile period also led to better juvenile and adult plumage condition, and greater growth as adults. We conclude that the opportunity to choose among different litter and perch types, instead of having only one type of each, had both short- and longer-term positive effects on the birds' affective states and physical condition.

[12/02/2024 : Environmental enrichments and data-driven welfare indicators for sheltered dogs using telemetric physiological measures and signal processing](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Scientific Reports](#)

Auteurs : Tiziano Travain, Teddy Lazebnik, Anna Zamansky, Simona Cafazzo, Paola Valsecchi, Eugenia Natoli

Résumé en français (traduction) : Enrichissement de l'environnement et indicateurs de bien-être pour les chiens en refuge à l'aide de mesures physiologiques télémétriques et du traitement des signaux

Les refuges sont des environnements stressants pour les chiens domestiques, dont on sait qu'ils ont un impact négatif sur leur bien-être. L'introduction de stimuli extérieurs pour les chiens dans cet environnement peut améliorer leur bien-être et leurs conditions de vie. Cependant, notre compréhension actuelle de l'influence des différents stimuli sur le bien-être des chiens de refuge est limitée et les données sont encore insuffisantes pour tirer des conclusions. Dans cette étude, nous avons recueilli des données télémétriques sur 28 jours (quatre semaines) auprès de huit chiens mâles hébergés dans un refuge italien pendant une longue période. Au cours de cette période, trois types d'enrichissement ont été introduits dans les enclos des chiens pendant une semaine chacun : des objets divertissants, un enrichissement social intraspécifique et interspécifique, par le biais de la présence de femelles conspécifiques et de la présence d'un humain. Pour quantifier leur impact, nous introduisons de nouvelles mesures en tant qu'indicateurs du bien-être des chiens hébergés, basées sur des données télémétriques : la variation de la fréquence cardiaque, de l'activité musculaire et de la température corporelle par rapport à une journée moyenne de référence, la qualité du sommeil et la régularité de la cyclicité des paramètres susmentionnés, basée sur le cycle jour-nuit. À l'aide de ces paramètres, nous montrons que si les trois stimuli améliorent statistiquement le bien-être des chiens, la variance entre chaque chien est importante. En outre, nos résultats indiquent que la présence d'une femelle conspécifique est le meilleur stimulus parmi les trois options explorées, qui améliore à la fois la qualité du sommeil et la cyclicité des paramètres. Nos résultats sont cohérents avec les conclusions de recherches antérieures tout en fournissant de nouveaux indicateurs de bien-être fondés sur des données qui favorisent l'objectivité. Cette recherche fournit donc des lignes directrices utiles pour la gestion des refuges et l'amélioration du bien-être des chiens.

Résumé en anglais (original) : Shelters are stressful environments for domestic dogs which are known to negatively impact their welfare. The introduction of outside stimuli for dogs in this environment can improve their welfare and life conditions. However, our current understanding of the influence of different stimuli on shelter dogs' welfare is limited and the data is still insufficient to draw conclusions. In this study, we collected 28 days (four weeks) of telemetry data from eight male dogs housed in an Italian shelter for a long period of time. During this period, three types of enrichment were introduced into the dogs' pens for one week each: entertaining objects, intraspecific, and interspecific social enrichment, by means of the presence of female conspecifics and the presence of a human. To quantify their impact, we introduce novel metrics as indicators of sheltered dogs' welfare based on telemetry data: the variation of heart rate, muscle activity, and

body temperature from an average baseline day, quality of sleep, and the regularity for cyclicity of the aforementioned parameters, based on the day-night cycle. Using these metrics, we show that while all three stimuli statistically improve the dogs' welfare, the variance between individual dogs is large. Moreover, our findings indicate that the presence of female conspecific is the best stimulus among the three explored options which improves both the quality of sleep and the parameters' cyclicity. Our results are consistent with previous research findings while providing novel data-driven welfare indicators that promote objectivity. Thus, this research provides some useful guidelines for managing shelters and improving dogs' welfare.

06/02/2024 : Loss of a grooming enrichment impacts physical, behavioural, and physiological measures of welfare in grazing beef cattle

Type de document : article scientifique disponible en ligne avant publication dans [Animal](#)

Auteurs : Emily J. Dickson, Jessica E. Monk, Caroline Lee, Paul G. McDonald, Edward Narayan, Dana L. M. Campbell

Résumé en français (traduction) : La perte d'un objet enrichissant de toilettage a un impact sur les mesures physiques, comportementales et physiologiques du bien-être des bovins au pâturage.

Les bovins de boucherie sont élevés en pâturage dans des environnements variés. Certains enclos peuvent contenir des arbres et d'autres objets qui permettent le toilettage et sont donc naturellement enrichissants, tandis que d'autres peuvent être dépourvus de ces possibilités. En outre, il n'est pas rare que le bétail passe d'un environnement enrichi à un environnement dépouillé dans le cadre d'une gestion de routine. Si les avantages de l'enrichissement sont bien étudiés, on ne sait pas comment cette "perte d'enrichissement" influe sur le bien-être du bétail lorsque l'accès aux stimuli est supprimé. Cet essai a évalué l'impact de la perte d'un objet enrichissant (brosse de toilettage) sur le bien-être des bovins au pâturage et sur les caractéristiques de production. Lorsque l'accès aux brosses de toilettage a été bloqué, les bovins sont devenus plus sales, ont présenté un gain journalier moyen réduit et ont eu des métabolites de cortisol fécal élevés, bien que cela ait varié en fonction du degré d'utilisation initiale des brosses individuelles. En outre, l'allogamie et le toilettage sur d'autres objets ont diminué lorsque l'accès à la brosse a été rétabli, ce qui pourrait indiquer un effet de rebond. Ces résultats démontrent que la perte d'objets de toilettage adéquats peut nuire au bien-être général du bétail au pâturage. Toutefois, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour déterminer exactement quels objets naturels ou artificiels offrent des possibilités de toilettage adéquates.

Résumé en anglais (original) : Pasture-based beef cattle are raised in a range of production environments. Some paddocks may contain trees and other objects that allow for grooming, hence being naturally enriching, whilst others may be barren without these opportunities. Additionally, it is not uncommon for cattle to move between these enriched and barren environments as part of routine management. While the benefits of enrichment are well studied, how this 'enrichment loss' impacts cattle welfare as access to stimuli is removed is unknown. This trial assessed the impacts of the loss of an enriching object (grooming brush) on grazing beef cattle welfare and production characteristics. When grooming brush access was blocked, cattle became dirtier, showed reduced average daily

gain, and had elevated faecal cortisol metabolites, although this varied according to the degree of initial individual brush use. Additionally, allogrooming and grooming on other objects reduced when access to the brush was returned, potentially indicating a rebound effect. These results demonstrate that the loss of adequate grooming objects can impair the overall welfare of grazing cattle, however, further work is needed to determine exactly which natural or artificial objects provide adequate grooming opportunities.

18/01/2024 : Feeding predictability as a cognitive enrichment protects brain function and physiological status in rainbow trout: a multidisciplinary approach to assess fish welfare

Type de document : article scientifique disponible en ligne avant publication dans [Animal](#)

Auteurs : A. Kleiber, J. Roy, V. Brunet, E. Baranek, J.M. Le-Calvez, T. Kerneis, A. Batard, S. Calvez, L. Pineau, S. Milla, V. Guesdon, L. Calandreau, V. Colson

Résumé en français (traduction) : La prévisibilité de l'alimentation en tant qu'enrichissement cognitif protège les fonctions cérébrales et l'état physiologique de la truite arc-en-ciel : une approche multidisciplinaire pour évaluer le bien-être des poissons

L'enrichissement cognitif est un type d'enrichissement environnemental prometteur mais peu étudié qui vise à stimuler les capacités cognitives des animaux en leur offrant davantage d'opportunités d'interagir avec leur environnement (c'est-à-dire de prédire les événements qui peuvent se produire) et de le contrôler. Dans une étude précédente, nous avons mis en évidence que les truites arc-en-ciel d'élevage peuvent prédire les repas quotidiens après deux semaines de conditionnement, la réponse conditionnée la plus élevée étant provoquée par la combinaison de la prévisibilité temporelle et de la prévisibilité signalée. Dans cette étude, nous avons testé la prévisibilité de l'alimentation qui a suscité la réponse conditionnée la plus élevée chez les truites arc-en-ciel (à la fois temporelle et signalée par des bulles, traitement BUBBLE+TIME) comme stratégie d'enrichissement cognitif pour améliorer le bien-être des truites arc-en-ciel. Nous avons analysé les effets à long terme de cette condition de prévisibilité alimentaire par rapport à une condition d'alimentation imprévisible (traitement RANDOM) sur le bien-être des truites arc-en-ciel, y compris les marqueurs de la modulation des fonctions cérébrales, par le biais d'une approche multidisciplinaire. Pour révéler les voies et réseaux de régulation du cerveau impliqués dans les effets à long terme de la prévisibilité alimentaire, nous avons mesuré les marqueurs génétiques de l'activité et de la plasticité cérébrales, les voies des neurotransmetteurs et l'état physiologique des poissons (stress oxydatif, état inflammatoire, type de cellule et état de stress). Après presque trois mois dans les conditions d'alimentation prévisibles, nous avons trouvé des preuves évidentes de l'amélioration du bien-être des poissons traités avec BUBBLE+TIME. La prévisibilité de l'alimentation a permis une activité d'anticipation de la nourriture et a entraîné moins de comportements agressifs, d'accélération et de sauts avant l'heure du repas. Les poissons BUBBLE+TIME étaient également moins actifs entre les repas, ce qui correspond à la diminution observée de l'expression des transcrits liés au système dopaminergique. Les poissons BUBBLE+TIME ont présenté moins d'érosion de la nageoire dorsale et d'infections par le pathogène *Flavobacterium psychrophilum*. La diminution de l'expression de la plupart des ARNm étudiés impliqués dans le stress oxydatif et les réponses immunitaires confirme ces tendances, ce qui suggère un rôle important de la prévisibilité

de l'alimentation sur l'état de santé des poissons et que les poissons RANDOM peuvent avoir subi un stress chronique. La réactivité émotionnelle des poissons isolés dans un nouveau bassin, mesurée par le comportement de peur et les niveaux de cortisol plasmatique, était similaire entre les deux traitements, de même que le poids et la taille des poissons. En conclusion, les signaux combinés à la prévisibilité temporelle de l'alimentation semblent être une approche prometteuse de l'enrichissement cognitif pour protéger la fonction cérébrale via l'état physiologique des truites arc-en-ciel d'élevage à long terme.

Résumé en anglais (original) : Cognitive enrichment is a promising but understudied type of environmental enrichment that aims to stimulate the cognitive abilities of animals by providing them with more opportunities to interact with (namely, to predict events than can occur) and to control their environment. In a previous study, we highlighted that farmed rainbow trout can predict daily feedings after two weeks of conditioning, the highest conditioned response being elicited by the combination of both temporal and signalled predictability. In the present study, we tested the feeding predictability that elicited the highest conditioned response in rainbow trout (both temporal and signalled by bubbles, BUBBLE+TIME treatment) as a cognitive enrichment strategy to improve their welfare. We thus analysed long-term effects of this feeding predictability condition as compared with an unpredictable feeding condition (RANDOM treatment) on the welfare of rainbow trout, including the markers in the modulation of brain function, through a multidisciplinary approach. To reveal the brain regulatory pathways and networks involved in the long-term effects of feeding predictability, we measured genes markers of cerebral activity and plasticity, neurotransmitters pathways and physiological status of fish (oxidative stress, inflammatory status, cell type and stress status). After almost three months under these predictability conditions of feeding, we found clear evidence of improved welfare in fish from BUBBLE+TIME treatment. Feeding predictability allowed for a food anticipatory activity and resulted in fewer aggressive behaviours, burst of accelerations, and jumps before mealtime. BUBBLE+TIME fish were also less active between meals, which is in line with the observed decreased expression of transcripts related to the dopaminergic system. BUBBLE+TIME fish tended to present fewer eroded dorsal fin and infections to the pathogen *Flavobacterium psychrophilum*. Decreased expression of most of the studied mRNA involved in oxidative stress and immune responses confirm these tendencies else suggesting a strong role of feeding predictability on fish health status and that RANDOM fish may have undergone chronic stress. Fish emotional reactivity while isolated in a novel-tank as measured by fear behaviour and plasma cortisol levels were similar between the two treatments, as well as fish weight and size. To conclude, signalled combined with temporal predictability of feeding appears to be a promising approach of cognitive enrichment to protect brain function via physiological status of farmed rainbow trout in the long term.

One Welfare

[12/02/2024 : Animal welfare as the basis of One Health: A UN convention on animal welfare, health, and protection poses a realistic solution to improved animal welfare and human health](#)

Type de document : article scientifique publié dans [CABI One Health](#)

Auteur : Antoine F. Goetschel

Résumé en français (traduction) : Le bien-être animal, base d'une seule santé : une convention des Nations unies sur le bien-être, la santé et la protection des animaux constitue une solution réaliste pour améliorer le bien-être animal et la santé humaine.

Le bien-être animal est étroitement lié à la santé animale et au bien-être et à la santé humaine, comme le souligne l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) dans sa Stratégie mondiale pour le bien-être animal de 2017. À la suite des récentes pandémies, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMSA ont créé le Groupe d'experts de haut niveau One Health (OHHLEP), se sont engagés en faveur de la santé animale et de la santé humaine dans le Plan d'action conjoint One Health (2022-2026) et se sont engagés à "[travailler] ensemble pour la santé des humains, des animaux, des plantes et de l'environnement." Malgré ces reconnaissances importantes et les efforts des principales organisations mondiales, y compris la quadripartite One Health, cette dernière s'est montrée jusqu'à présent réticente à poursuivre activement l'adoption d'un engagement juridiquement contraignant visant à améliorer la protection et le bien-être des animaux à l'échelle mondiale. Le bien-être animal n'a toujours pas fait l'objet de dispositions pertinentes. Dans ce qui suit, il est soutenu que cela devrait être intégré dans l'OHHLEP en plus de la création d'un "groupe de réflexion et d'action sur les animaux" sous la forme d'un groupe de travail technique, qui finaliserait une convention des Nations unies sur la question, comme proposé, par exemple, dans le projet de Convention des Nations unies sur la santé et la protection des animaux (UNCAHP) de 2018. Le groupe de réflexion et d'action sur les animaux, dans le cadre de l'initiative "Une seule santé", doit adopter une approche transdisciplinaire, car, contrairement à une législation contraignante à l'échelle mondiale, les politiques, les accords et les déclarations de diverses organisations mondiales ne suffisent pas à provoquer un changement fondamental dans le domaine du bien-être animal. Reconnaisant que la protection des animaux est une question complexe et multiforme impliquant des dimensions éthiques, culturelles, sociales, religieuses, politiques, économiques et scientifiques (GAL Association, 2018, Préambule), ces aspects doivent être représentés dans le processus de prise de décision concernant le contenu de la Convention. Outre les vétérinaires, des experts d'autres disciplines liées à One Health doivent être consultés, tels que des avocats et des juristes spécialisés dans le droit animalier, le droit international et le droit des Nations unies, des représentants compétents des mouvements de défense du bien-être animal et des droits des animaux, ainsi que des éthiciens et des économistes. Des mesures doivent être prises pour améliorer la transparence et la confiance générale dans le dialogue entre les acteurs, y compris les représentants compétents et non spécifiquement scientifiques des mouvements de protection des animaux et des droits des animaux en tant qu'éléments de la société civile pour défendre les intérêts fondamentaux des animaux.

Résumé en anglais (original) : Animal welfare is closely linked to animal health and human welfare and health, as the World Organisation for Animal Health (WOAH) emphasizes in its Global Animal Welfare Strategy of 2017. As a result of recent pandemics, the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), the UN Environment Programme (UNEP), the World Health Organization (WHO), and the WOAH have created the One Health High Level Expert Panel (OHHLEP), committed to animal health and human health in the One Health Joint Plan of Action (2022–2026) and pledged to “[work] together for the Health of Humans, Animals, Plants and the Environment.” Despite these important acknowledgments and efforts from leading world organizations, including the One Health quadripartite, the latter has so far been reluctant to actively pursue the adoption of a legally binding

commitment to improve the protection and welfare of animals globally. Animal welfare remains without relevant provisions. In the following, it is argued this must be integrated into the OHHLEP in addition to the creation of an “Animal Think and Do Tank” in the form of a technical working group, which would finalize a UN Convention on the issue, as proposed, e.g., in the drafted UN Convention on Animal Health and Protection (UNCAHP) 2018. The “Animal Think and Do Tank,” within its One Health context, must manifest a transdisciplinary approach, since – unlike globally binding legislation – policies, agreements, and declarations of various world organizations do not suffice to bring about a fundamental change in animal welfare. Acknowledging that animal protection is a complex and multifaceted issue involving ethical, cultural, social, religious, political, economic, and scientific dimensions (GAL Association, 2018, Preamble), these aspects must be represented within the decision making process regarding the Convention’s content. Besides veterinarians, experts of further disciplines related to One Health must be consulted – such as lawyers and legal academics specializing in animal, international, and UN law, competent representatives of the animal welfare and animal rights movements, and ethicists and economists. Measures must be taken to improve transparency and overall confidence in the dialogue between the actors, including competent and not specifically scientific representatives of the animal protection and animal rights movement as elements of civil society to advocate for the fundamental interests of animals.

[05/02/2024 : Review: Animal husbandry and sustainable agriculture: is animal welfare \(only\) an issue of sustainability of agricultural production or a separate issue on its own?](#)

Type de document : revue scientifique publiée dans [Animal](#)

Auteur : Daniel Wawrzyniak

Résumé en français (traduction) : Revue : Élevage et agriculture durable : le bien-être animal est-il (seulement) une question de durabilité de la production agricole ou une question distincte ?

Les termes "bien-être animal" et "durabilité" sont devenus des mots-clés majeurs dans la politique agricole en raison de l'inquiétude croissante du public concernant le traitement que nous réservons aux animaux (en particulier dans le contexte de la production alimentaire) et notre façon de respecter l'environnement, par exemple en ce qui concerne notre utilisation des ressources naturelles dans le cadre de l'agriculture. Les programmes agricoles doivent donc aborder ces deux aspects (entre autres). Ce qui est frappant, c'est la tendance problématique, dans la littérature scientifique et politique agricole, à lier étroitement ces questions en déclarant que le bien-être des animaux fait partie du concept de durabilité. Ce lien entre les deux concepts est généralement défendu d'une part en faisant référence aux influences empiriques réciproques entre la promotion du bien-être animal et le développement de systèmes d'élevage plus durables. D'autre part, le lien entre les deux concepts est présenté par ses partisans comme une stratégie prometteuse pour protéger les normes actuelles de bien-être animal de tout recul en faveur d'intérêts humains économiques ou écologiques. Je soutiendrai que les notions de bien-être animal et de durabilité doivent être comprises comme des questions indépendantes et parfois même concurrentes. J'analyserai de près les deux notions et montrerai qu'elles sont basées sur des hypothèses de valeurs différentes et que le fait de les associer conceptuellement revient à estomper leurs différences. Un tel mélange rend

plus difficile la compréhension des implications éthiques liées au bien-être animal et à la durabilité, ce qui conduira à des décisions politiques agricoles erronées.

Résumé en anglais (original) : The terms “animal welfare” and “sustainability” have become major keywords in agricultural politics due to increased public concern about our treatment of animals (particularly in the context of food production) and our treatment of the environment, for example regarding our use of natural resources in farming. Agricultural agendas must therefore address both aspects (among others). What is striking is a problematic tendency within the literature of agricultural science and politics to closely link these issues by declaring animal welfare a part of the concept of sustainability. This joining of both concepts is usually defended on one hand by referring to empirical reciprocal influences between the promotion of animal welfare and the development of more sustainable husbandry systems. On the other hand, the linking of both concepts is promoted by its advocates as a promising strategy to protect current animal welfare standards from being rolled back in favour of economic or ecologic human interests. I will argue that the notions of animal welfare and sustainability need to be understood as independent and at times even competing issues. I will closely analyse both notions and illustrate that they are based on different value assumptions and that conceptually joining them means to blur their differences. Such mixing makes it harder to understand the ethical implications entailed in animal welfare and sustainability which will lead to misguided agricultural political decision-making.

30/01/2024 : [Animal health and welfare: cornerstones of sustainable animal farming](#)

Type de document : document de vision publié par [l'Organisation Mondiale de la Santé Animale](#)

Auteur : Organisation Mondiale de la Santé (OMSA)

Présentation en français (traduction) : Santé et bien-être des animaux : pierres angulaires de l'élevage durable

L'élevage d'animaux terrestres est une pratique ancestrale, un héritage social et culturel, voire un mode de vie pour de nombreuses communautés. Il apporte de nombreux avantages économiques et services environnementaux et contribue à nourrir la population mondiale croissante. L'aquaculture est un secteur plus récent, en plein essor, qui fournit aujourd'hui plus de la moitié des protéines d'origine animale dans le monde. Aujourd'hui, les avantages de l'élevage terrestre et aquatique sont confrontés à un certain nombre de préoccupations et de critiques concernant leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre, la dégradation de l'environnement, les populations d'animaux sauvages et la biodiversité au sens large, ainsi que sur le bien-être des animaux et la santé mondiale. Les pratiques agricoles doivent évoluer pour répondre à ces préoccupations et maintenir la valeur du secteur : dans ce contexte, la santé et le bien-être des animaux doivent être considérés comme des éléments clés de sa durabilité.

Présentation en anglais (original) : Terrestrial livestock farming is an age-old practice – social and cultural heritage, and even a way of life for many communities. It contributes many economic benefits and environmental services and helps feed the growing world population. Aquaculture is a more recent, burgeoning sector that now provides more than half of the world's animal sourced protein. Today, the benefits of both terrestrial and aquatic animal farming face a number of concerns and criticisms about their impact on greenhouse gas emissions, environmental degradation, wildlife

populations and biodiversity more broadly, as well as on animal welfare and global health. Farming practices must evolve to address these concerns and to maintain the value of the sector: in this context, animal health and welfare must be seen as key contributors to its sustainability.

26/01/2024 : [Unlocking Sows' Welfare: The Farm-Level Economic Impact of Phasing out Farrowing Crates for Sows in the European Union's Pig Breeding Industry](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Agriculture](#)

Auteurs : Agata Malak-Rawlikowska, Edward Majewski, Norbert Potori, Mariusz Hamulczuk, Viktor Szili, Edit Egr

Résumé en français (traduction) : Améliorer le bien-être des truies : Impact économique à l'échelle de l'exploitation de l'élimination progressive des cages de mise bas pour les truies dans la filière porcine de l'Union européenne.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer les conséquences économiques au niveau de l'exploitation de l'introduction prévue d'une interdiction des cages de mise bas pour les truies dans le secteur porcin de l'UE, en tant que réponse de la Commission européenne à l'initiative "Mettre fin à l'ère des cages". L'étude d'impact a été réalisée en trois étapes : des analyses au niveau des exploitations basées sur 225 enquêtes menées dans les États membres de l'UE et des consultations d'experts, des évaluations pour cinq scénarios alternatifs, et l'agrégation (mise à l'échelle) de l'analyse des scénarios à l'impact sectoriel de l'UE-27. Nos conclusions indiquent que l'interdiction des cages de mise bas devrait entraîner une diminution de la population de truies de 21 à 23 %, selon le scénario, et de la production de porcelets dans l'UE en raison de l'augmentation des besoins en espace pour les truies, d'une réduction de l'efficacité de la production et d'une demande importante d'investissements. La transition vers d'autres systèmes de mise bas entraînera une augmentation des coûts variables liés à la période de mise bas, à savoir les frais vétérinaires, les coûts de main-d'œuvre et les coûts d'alimentation des truies, ainsi que les dépenses liées à la mortalité accrue des porcelets et à l'augmentation des taux de remplacement des truies. La densité plus faible, résultant de l'espace plus grand alloué par truie dans les systèmes de mise bas en liberté (environ 5,5 m² dans les systèmes de mise bas en liberté avec confinement temporaire et 7 m² dans les systèmes sans confinement) entraînera également une augmentation des coûts fixes par unité (par truie ou porcelet) proportionnelle à la diminution du cheptel de truies. Exprimés en pourcentage des coûts de production totaux par porcelet, on peut s'attendre à une augmentation de 6 à 10 % des coûts de production totaux. La mise en œuvre de systèmes de mise-bas en liberté dans les exploitations porcines nécessitera des investissements dans la modernisation des bâtiments existants et dans de nouveaux enclos pour les truies. Selon le scénario, la valeur des investissements se situe entre 3,8 et 6,7 milliards d'euros, aux prix de 2021. Il convient de reconnaître qu'au-delà de l'amélioration réelle du bien-être des truies, des préoccupations subsistent, notamment l'augmentation des coûts de production, l'augmentation des taux de mortalité des porcelets et l'accroissement des risques pour les employés. Il est essentiel d'envisager une aide financière pour aider les exploitations à passer en douceur aux nouveaux systèmes, ainsi qu'une période de transition prolongée pour garantir une transition sans douleur.

Résumé en anglais (original) : The main purpose of this study is to assess the farm-level economic consequences of the planned introduction of a ban on farrowing crates for sows in the EU pig sector, being a response by the European Commission to the 'End the Cage Age' Initiative. The impact assessment was carried out in three stages: farm-level analyses based on 225 farm surveys carried out in EU member states and expert consultations, assessments for five alternative scenarios, and the aggregation (scaling-up) of the scenario analysis to the EU-27 sectoral impact. Our findings indicate that the ban on farrowing crates is expected to cause a decrease in the sow population by 21–23%, depending on the scenario, and piglet output in the EU owing to increased sow space requirements, a reduction in production efficiency, and a significant demand for investments. The transition to alternative farrowing systems will lead to increased variable costs related to the farrowing period, namely, veterinary expenses, labour costs, and sow feed costs, as well as expenses associated with higher piglet mortality and increased sow replacement rates. The lower density, resulting from the larger space allowance per sow in free-farrowing systems (approximately 5.5 m² in free farrowing with temporary confinement and 7 m² in systems without confinement) will also cause fixed costs per unit (per sow or piglet) to rise in proportion to the decline in the sow herd. Expressed as a percentage of the total production costs per piglet, we can expect a 6–10% increase in the total production costs. The implementation of free-farrowing systems on pig farms will necessitate investments in the modernisation of the existing buildings and new pens for sows. Depending on the scenario, the value of investments ranged from 3.8 to 6.7 billion EUR, at 2021 prices. It should be recognised that beyond the actual improvement in the welfare of sows, there are lingering concerns, including increased production costs, higher piglet mortality rates, and heightened risks to employees. It is essential to consider providing financial assistance to support farms in making a smooth transition to the new systems, as well as an extended transition period to ensure a painless shift.

18/01/2024 : Un rapport de la FAO sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en élevage

Type de document : actualité du [Centre d'études et de prospective du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)

Auteur : Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Extrait : L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié en décembre une étude prospective sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'élevage. L'accroissement des besoins alimentaires mondiaux en produits d'origine animale se traduira, si aucune mesure n'est prise, par une augmentation des émissions. Aujourd'hui, ces dernières varient selon les espèces considérées : 62 % sont imputables aux bovins, 14 % aux porcins, 9 % aux volailles, 8 % aux buffles et 7 % aux petits ruminants.

Le rapport estime les réductions d'émissions liées à la mise en œuvre de différentes techniques, qui permettent en même temps de répondre aux besoins alimentaires. L'augmentation de la productivité, la sélection génétique et l'amélioration de la santé des animaux présentent un fort potentiel de réduction de GES. Cette dernière solution participe aussi à l'augmentation de la productivité, des animaux en bonne santé ayant une meilleure efficacité. L'agroforesterie et

l'optimisation du pâturage tournant permettent elles aussi d'augmenter la capacité de séquestration des GES.

Lien vers le rapport de la FAO (77 pages) : [Pathways towards lower emissions - A global assessment of the greenhouse gas emissions and mitigation options from livestock agrifood systems](#)

Prise en charge de la douleur

07/02/2024 : [Pain Mitigation Strategies for Disbudding in Goat Kids](#)

Type de document : revue scientifique publiée dans [Animals](#)

Auteurs : Preet Singh, Dinakaran Venkatachalam, Kavitha Kongara, Paul Chambers

Résumé en français (traduction) : Stratégies d'atténuation de la douleur lors de l'ébourgeonnage des chevreaux

Les stratégies d'atténuation de la douleur lors de l'ébourgeonnage des chevreaux ont fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années en raison des préoccupations croissantes concernant le bien-être des animaux. L'ébourgeonnage, c'est-à-dire l'ablation des bourgeons de corne chez les jeunes chèvres, est une pratique courante pour améliorer la sécurité et gérer la dynamique du troupeau. Cependant, cette procédure peut provoquer de la douleur et de la détresse si elle n'est pas gérée efficacement. Cette étude couvre l'ensemble des techniques d'atténuation de la douleur actuellement disponibles pour l'ébourgeonnage, notamment l'efficacité de ces stratégies pour réduire la douleur et le stress pendant le processus d'ébourgeonnage, en accordant une attention particulière à la toxicité potentielle associée aux anesthésiques locaux. La meilleure pratique actuelle pour l'ébourgeonnage à la ferme suggère une sédation/analgésie avec un alpha-2 agoniste, la mise en place d'un bloc du nerf cornual en deux points, puis un AINS pour la douleur postopératoire. En conclusion, cette étude propose des recommandations pour de futures orientations de recherche visant à améliorer le bien-être des jeunes chèvres soumises à la procédure d'ébourgeonnage. Ces suggestions promettent d'apporter des améliorations significatives au bien-être général de ces animaux.

Résumé en anglais (original) : Pain mitigation strategies for disbudding in goat kids have gained significant attention in recent years because of growing concerns for animal welfare. Disbudding, the removal of horn buds in young goats, is a common practice to enhance safety and manage herd dynamics. However, the procedure will cause pain and distress if not managed effectively. This review covers the array of pain mitigation techniques currently available for disbudding, including the efficacy of these strategies in reducing pain and stress during the disbudding process, with specific attention to the potential toxicity associated with local anesthetics. The current best practice for disbudding on the farm suggests sedation/analgesia with an alpha-2 agonist, the placement of a two-point cornual nerve block, and then an NSAID for postoperative pain. In conclusion, this review offers recommendations for future research directions aimed at enhancing the welfare of young goats subjected to the disbudding procedure. These suggestions hold the promise of fostering significant improvements in the overall well-being of these animals.

Réglementation

19/02/2024 : Sénat : réponse écrite à la question n°08192 : Nombre de chiens maximum pour un élevage familial

Type de document : Réponse écrite du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire publiée au [Journal Officiel du Sénat](#) du 08/02/2024 page 436, à la question n°08192 publiée au [Journal Officiel du Sénat](#) du 24/08/2023 p. 4977

Auteurs : question : Mme HERZOG Christine (Moselle - UC-R). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Question en français (original) : Mme Christine Herzog interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les différentes formes commerciales d'élevages et de vente de chiens. Elle souhaite savoir à partir de combien de chiens adultes, un élevage n'est plus considéré comme familial et autorisé à la vente de chiots.

Réponse en français (original) : Le III de l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) donne la définition d'un élevage de chiens ou de chats : « On entend par élevage de chiens ou de chats l'activité consistant à détenir au moins une femelle reproductrice dont au moins un chien ou un chat est cédé à titre onéreux », et le IV du même article donne la définition d'une activité de vente de chiens : « [...] on entend par vente la cession à titre onéreux d'un animal de compagnie sans détenir la femelle reproductrice dont il est issu ». De fait, toute personne détenant une femelle reproductrice et cédant à titre onéreux au moins un chiot, est un éleveur au sens du CRPM. L'article L. 214-6-2 du CRPM définit les différentes modalités de déclaration pour ces éleveurs. Ainsi : - les éleveurs qui produisent uniquement des chiens et des chats inscrits à un livre généalogique et ne vendant pas plus d'une portée de chiots ou chatons par an et par foyer fiscal sont exemptés de déclaration d'entreprise prévue dans le code du commerce (exemption de SIRET), de déclaration au préfet et de justification de leurs connaissances. L'ensemble des portées issues des chiens ou chats qu'ils détiennent sont inscrits au livre généalogique ; - les éleveurs qui ne vendent pas plus d'une portée de chiots ou chatons par an et par foyer fiscal (sans notion d'inscription à un livre généalogique) sont exemptés de déclaration au préfet et de justification de leurs connaissances, mais doivent déclarer leur entreprise comme prévu dans le code du commerce (SIRET obligatoire) ; - tous les autres éleveurs non concernés par les deux cas présentés ci-dessus doivent être déclarés (SIRET et déclaration au préfet obligatoires) et justifier de leurs connaissances. Chacun reste soumis à la mise en place et à l'utilisation d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale pour ces animaux.

16/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003639/23 : Elite equestrian sport and animal welfare

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-003639/2023 posée au [Parlement européen](#)

Auteurs : question : Niels Fugland (S&D). Réponse : Mme Kyriakides au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : Sport équestre d'élite et bien-être animal

Comme le stipule l'article 5 du traité de l'UE [1], les animaux sont des êtres sensibles et doivent être traités en conséquence. Cependant, un certain nombre d'affaires ont révélé le retard pris par l'UE en matière de bien-être animal. Le bien-être des animaux dans les sports équestres de haut niveau est un exemple d'actualité. Un nouveau documentaire de TV2 [2] au Danemark montre que les conditions de vie des chevaux dans l'une des plus grandes écuries de vente au monde, Helgstrand Dressage, ne sont pas conformes à l'éthique du bien-être animal. En ce qui concerne les chevaux, des exemples d'atteinte au bien-être animal ont également été observés lors des Jeux olympiques de Tokyo de 2021 [3].

À la lumière de ce qui précède :

1. la Commission est-elle consciente des problèmes de bien-être animal dans les sports équestres ?
2. la Commission envisage-t-elle d'introduire des mesures pour assurer un bien-être animal adéquat dans les sports équestres ?
3. la Commission envisage-t-elle d'introduire des mesures conformes aux recommandations du Parlement français [4] ?

[1]<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DA/TXT/?uri=celex%3A12016E013>

[2]<https://nyheder.tv2.dk/samfund/2023-11-20-operation-x-afsloerer-voldsom-behandling-af-hestehos-milliardaer>

[3]https://horsesandpeople.com.au/french-parliament-calls-for-horse-welfare-overhaul-at-paris-2024/?fbclid=IwAR0G-o9vA4dPHNb5LW3M8rMmleuIRD-e2vJ2YnFxzpm3rRd6TZt3k_MKASE

[4]https://horsesandpeople.com.au/french-parliament-calls-for-horse-welfare-overhaul-at-paris-2024/?fbclid=IwAR0G-o9vA4dPHNb5LW3M8rMmleuIRD-e2vJ2YnFxzpm3rRd6TZt3k_MKASE

Réponse en français (traduction) : Le bien-être des équidés est actuellement couvert par la directive 98/58/CE [1], concernant la protection des animaux dans les élevages, qui contient des dispositions générales pour tous les animaux d'élevage. La directive 98/58/CE ne s'applique qu'aux animaux d'élevage et non aux animaux destinés à être utilisés dans le cadre de compétitions, de spectacles, de manifestations ou d'activités culturelles ou sportives, telles que les sports équestres. Le bien-être des équidés utilisés pour ces activités est régi par la législation nationale des États membres. Comme annoncé dans la stratégie "De la ferme à la table" [2], la Commission travaille à une révision de la législation communautaire en matière de bien-être animal, afin de l'aligner sur les dernières données scientifiques, d'en élargir le champ d'application, d'en faciliter la mise en œuvre et, en fin de compte, de garantir un niveau plus élevé de bien-être animal. Ce processus de révision comprend une révision de la directive 98/58/CE. La Commission promeut un niveau élevé de bien-être animal par différents moyens, notamment par l'intermédiaire de la plate-forme européenne pour le bien-être animal. Dans le cadre de cette plateforme, une initiative volontaire sur la propriété et les soins responsables des équidés a produit un guide des bonnes pratiques en matière de bien-être animal pour la détention, les soins, l'entraînement et l'utilisation des chevaux [3], qui couvre les sports équestres, ainsi qu'une série de fiches d'information [4]. Bien que ces documents ne représentent pas la position officielle de la Commission, ils ont été approuvés par la Plateforme et fournissent des outils utiles pour guider les parties prenantes concernées. En outre, la Commission

a entamé des discussions avec la Fédération internationale des sports équestres et d'autres acteurs représentant les sports équestres afin d'encourager la communication sur le bien-être des chevaux dans les sports équestres.

[1] Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages, JO L 221 du 8.8.1998, p. 23.

[2] Communication de la Commission "Une stratégie de la ferme à la table pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement", COM/2020/381 final.

[3] https://food.ec.europa.eu/system/files/2022-07/aw_platform_platform_guide_equidae_en.pdf

[4] https://food.ec.europa.eu/animals/animal-welfare/eu-platform-animal-welfare/platform-conclusions_en#equidae

13/02/2024 : L'interdiction de l'abattage rituel d'animaux sans étourdissement préalable dans les Régions flamande et wallonne ne viole pas la Convention

Type de document : Communiqué de presse - Arrêts de chambre

Auteur : la greffière de la Cour européenne des droits de l'homme

Résumé en français (original) : [L'affaire Executief van de Moslims van België et autres c. Belgique \(requêtes nos 16760/22 et 10 autres\)](#) concerne l'interdiction de l'abattage rituel d'animaux sans étourdissement préalable dans les Régions flamande et wallonne. Dans son arrêt de chambre¹, rendu ce jour dans cette affaire, la Cour européenne des droits de l'homme dit, à l'unanimité, qu'il y a eu : Non-violation de l'article 9 (droit à la liberté de religion) de la Convention européenne des droits de l'homme, et non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 9. La Cour juge en particulier qu'en adoptant les décrets litigieux qui ont eu pour effet d'interdire l'abattage des animaux sans étourdissement préalable dans les Régions flamande et wallonne, tout en prévoyant un étourdissement réversible pour l'abattage rituel, les autorités nationales n'ont pas outrepassé la marge d'appréciation dont elles disposaient. Elles ont pris une mesure qui est justifiée dans son principe et qui peut passer pour proportionnée au but poursuivi, à savoir la protection du bien-être animal en tant qu'élément de la « morale publique ». La Cour précise qu'il s'agit de la première fois où elle s'est prononcée sur la question de savoir si la protection du bien-être animal pouvait être rattachée à l'un des buts visés par l'article 9 de la Convention. Un résumé juridique de cette affaire sera disponible dans la base de données HUDOC de la Cour ([lien](#)).

Publication ayant donné lieu à un article dans [Le Monde](#) le 13/02/2024 : [Interdiction de l'abattage rituel : une décision inédite de la Cour européenne des droits de l'homme, au nom du bien-être animal](#)

13/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003635/23 : Reviving our local slaughterhouses by requiring meat to be exported instead of live animals

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-003635/2023

Auteurs : question : Annika Bruna (ID). Réponse : Mme Kyriakides au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : Revitaliser nos abattoirs de proximité en imposant l'exportation de viande à la place d'animaux vivants.

Malgré le plan de relance, de nombreux abattoirs disparaissent de nos régions rurales, impliquant de transporter les bêtes plus longtemps vers des abattoirs plus éloignés. La rentabilité des petits abattoirs de proximité se réduit : leur matériel est vieillissant, la consommation de viande baisse, ce qui réduit le nombre d'animaux abattus et les gros clients partent vers des abattoirs plus grands, plus modernes et donc moins chers. Pourtant, ces transports plus longs sont une source de souffrances pour les animaux et émettent plus de gaz à effet de serre. Ils pourraient également faciliter la propagation de la maladie hémorragique épizootique (MHE). Une solution pour accroître le chiffre d'affaires et la rentabilité de ces petits abattoirs serait de stopper le transport longue distance d'animaux vivants pour le remplacer par le transport de viande. Cette solution éviterait des conditions de transport déplorables, des conditions d'abattage souvent abjectes dans les pays tiers et elle induirait moins d'externalités négatives (accidents routiers et maritimes, réduction du bilan carbone). Elle permettrait également de maintenir les emplois dans nos abattoirs. La Commission est-elle prête à envisager cette solution ? Est-elle également prête à accompagner la filière techniquement et financièrement afin de respecter la chaîne du froid ?

Réponse en français (traduction) : Le 7 décembre 2023, la Commission a adopté une proposition législative relative à la protection des animaux pendant le transport [\[1\]](#). La proposition limite à neuf heures la durée du transport d'animaux terrestres destinés à l'abattage, à l'exception des volailles et les lapins, pour lesquels la durée du transport à l'abattoir est limitée à 12 heures. Le respect de l'hygiène alimentaire, et notamment le maintien de la chaîne du froid, est une condition préalable à tout exploitant du secteur alimentaire souhaitant mettre des denrées alimentaires sur le marché de l'UE. À cet égard, l'industrie européenne de la viande met en œuvre la chaîne du froid pour la viande depuis les années 1950 et a développé les infrastructures et les connaissances nécessaires. Depuis 2014, la politique agricole commune soutient, entre autres, la construction de nouveaux abattoirs et/ou la modernisation des abattoirs existants au moyen d'investissements dans le cadre du développement rural ou d'interventions sectorielles. En vertu du principe de subsidiarité, c'est aux États membres qu'il appartient d'adopter des mesures en ce sens.

[\[1\]](#) Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes, modifiant le règlement (CE) no 1255/97 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 1/2005 [COM(2023) 770 final].

[07/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003407/23 : Temps consacré à la révision de la législation européenne sur le bien-être animal](#)

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-003407/2023

Auteurs : question : Nikolaj Villumsen (The Left). Réponse : Mme Kyriakides au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : Depuis l'adoption en 2020 de la stratégie "de la ferme à la table", la Commission s'emploie à réviser la législation européenne en matière de bien-être animal.

L'initiative citoyenne européenne de 2021, intitulée "Mettre fin à l'ère des cages", a incité la Commission à promettre une proposition visant à supprimer progressivement les cages dans les élevages. Cette proposition devait être présentée avant la fin de l'année 2023. Pourtant, aucune proposition n'a été publiée ou prévue concernant la révision de la législation sur le bien-être animal, à l'exception du transport des animaux vivants. Les citoyens méritent de savoir combien de ressources sont gaspillées si la révision de la législation sur le bien-être animal est abandonnée.

1. Dans le cadre de l'évaluation initiale de la législation européenne en vigueur en matière de bien-être animal, une consultation publique a été organisée entre octobre 2021 et janvier 2022. Un nombre record de 59 281 personnes ont répondu à cette consultation. Combien d'heures de travail ont été consacrées à la préparation, à la codification et à l'analyse des résultats de cette consultation publique ?

2. Combien d'heures de travail la Commission a-t-elle consacrées à la rédaction des propositions, qui ont été approuvées par le comité d'examen de la réglementation en juillet ?

3. Combien d'heures de travail l'Autorité européenne de sécurité des aliments a-t-elle consacrées à la production d'avis scientifiques sur le bien-être animal dans le cadre de la stratégie "de la ferme à la table" ?

Réponse en français (traduction) : Il n'est pas possible d'établir le nombre exact d'heures consacrées jusqu'à présent aux travaux préparatoires en cours pour la révision de la législation de l'UE sur le bien-être animal, qui comprennent le travail sur les 11 avis scientifiques publiés par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'analyse de la consultation publique, le travail sur l'évaluation d'impact et les études d'accompagnement, y compris les discussions avec le comité d'examen de la réglementation de la Commission, le travail de consultation des parties prenantes, la rédaction des propositions législatives. Il s'agit manifestement d'un processus complexe en cours, auquel participent de nombreux services de la Commission, en plus de l'EFSA. Jusqu'à présent, le résultat a été l'adoption, le 7 décembre 2023, d'une proposition législative sur le transport des animaux [\[1\]](#) et d'une proposition législative, pour la première fois, sur le bien-être des chiens et des chats et leur traçabilité [\[2\]](#). Cependant, les travaux sur les autres parties de la réforme de la législation sur le bien-être animal, y compris en ce qui concerne l'intention d'éliminer progressivement les cages, se poursuivent. Le travail préparatoire de la Commission n'a donc pas été effectué en vain ou n'a pas été gaspillé. En outre, les avis de l'EFSA sont utiles non seulement pour les travaux préparatoires de la révision législative, mais aussi pour soutenir la mise en œuvre par les États membres des règles actuelles en matière de bien-être animal, fondées sur les preuves scientifiques les plus récentes.

[\[1\]](#) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes, modifiant le règlement (CE) n° 1255/97 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil, COM/2023/770 final.

[\[2\]](#) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant le bien-être des chiens et des chats et leur traçabilité, COM/2023/769 final.

[07/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003229/23 : Le manque de données fiables sur les mouvements commerciaux de chats et de chiens](#)

Type de document : réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-003229/23

Auteurs : question : Petras Auštrevičius (Renew). Réponse : Mme Kyriakides au nom de la Commission européenne.

Question en français (traduction) : On estime qu'il y a 104 millions de chiens et 127 millions de chats en Europe, dont un pourcentage substantiel est transporté commercialement entre les États membres de l'UE et importé de l'extérieur de l'UE. Il est essentiel d'en déterminer le nombre exact afin de suivre de près leur bien-être et de mieux comprendre les tendances du marché. Si de telles statistiques sont disponibles pour d'autres espèces, elles s'avèrent très difficiles à obtenir dans le cas spécifique des chats et des chiens. Le système TRACES vise à assurer la traçabilité et l'échange d'informations afin de garantir l'exactitude des données et d'aider à la prise de décision. En l'absence de données ou lorsque les données existantes sont incomplètes, les objectifs de TRACES, à savoir la protection des consommateurs, la santé et le bien-être des animaux et la santé publique, sont mis en péril.

1) la Commission peut-elle fournir les chiffres relatifs aux importations commerciales et au transport intra-UE de chats et de chiens et expliquer comment ces données peuvent être obtenues directement ?

2) Comment un code générique et non spécifique du système harmonisé (SH) tel que "Animaux vivants (à l'exclusion des chevaux, ânes, mulets, bardots, bovins, porcins, ovins, caprins, volailles, poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, cultures de micro-organismes, etc.)" peut-il fournir des chiffres précis sur le transport des chats et des chiens lorsqu'un grand nombre d'autres "animaux vivants" sont comptabilisés dans le même groupe ?

Réponse en français (traduction) : Les données relatives aux importations dans l'UE et aux mouvements intra-UE de chats et de chiens sont enregistrées par les fonctionnaires des États membres dans le système d'information informatisé TRACES^[1] géré par la Commission. L'accès des opérateurs et des autorités compétentes à ces données est régi par l'article 36 du règlement d'exécution (UE) 2019/1715^[2]. Étant donné que ces données proviennent des autorités des États membres, en cas de demande d'accès aux documents conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1049/2001^[3], leur divulgation par la Commission nécessite l'accord préalable des États membres concernés. Des données précises sur les mouvements de chats et de chiens sont obtenues en combinant les informations fournies dans les certificats officiels, qui comprennent le code du système harmonisé (SH) pour ces animaux dans le chapitre "animaux vivants"^[4], c'est-à-dire le code SH "01061900", et l'espèce animale. Le 7 décembre 2023, la Commission a adopté une proposition législative sur la protection des animaux en cours de transport^[5], selon laquelle tout transport d'animaux, qu'il s'agisse d'un voyage de courte ou de longue durée, et indépendamment du fait qu'ils franchissent ou non des frontières, doit être accompagné d'un carnet de route. Les carnets de route seront intégrés dans TRACES, ce qui permettra de mieux connaître le nombre total de chiens et de chats transportés commercialement dans l'UE. La Commission a également adopté une proposition relative au bien-être des chiens et des chats^[6], qui prévoit que les chiens et les chats entrant dans l'UE doivent être enregistrés dans une base de données nationale dans un délai de 48 heures. Cela devrait limiter la pratique frauduleuse fréquente consistant à déguiser des importations commerciales de chiens et de chats en mouvements non commerciaux et, en fin de compte, permettre d'obtenir des données plus fiables dans TRACES en ce qui concerne les importations commerciales.

[1]http://ec.europa.eu/food/animals/traces_en

[2] Règlement d'exécution (CE) 2019/1715 fixant les règles de fonctionnement du système de gestion de l'information pour les contrôles officiels et de ses composantes systémiques ("règlement IMSOC") (JO L 261 du 14.10.2019, p.37).

[3] Règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (JO L 145 du 31.5.2001, p. 43).

[4]https://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/global/pdf/topics/nomenclature/instruments-and-tools/hs-nomenclature-2017/2017/0101_2017e.pdf?la=en

[5] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes, modifiant le règlement (CE) n° 1255/97 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil, COM/2023/770 final.

[6] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant le bien-être des chiens et des chats et leur traçabilité, COM/2023/769 final.

06/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°12527 : Bien-être et protection des animaux d'élevage

Type de document : Réponse à la question n°12527 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Béatrice Roullaud (Rassemblement National - Seine-et-Marne). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Question : Mme Béatrice Roullaud interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la révision de la législation européenne relative au bien-être et à la protection des animaux d'élevage. En effet, en 2021, en réponse à l'initiative citoyenne européenne « *End the Cage Age* », l'exécutif européen s'était engagé à présenter d'ici fin 2023 une proposition législative visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage, avec notamment l'interdiction des cages à l'horizon 2027. Une mise à jour législative qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie « De la ferme à l'assiette », initiée en 2020. Cette annonce avait été accueillie avec espoir après deux décennies sans évolution en la matière et plus de 20 avis scientifiques sur le sujet, notamment ceux de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) concernant la protection des porcs et des volailles et plus récemment des veaux, recommandant de bannir l'utilisation de cages et de réduire les densités en élevage. À titre d'exemple, il faut rappeler la souffrance des truies enfermées pendant la période de gestation et d'allaitement dans des cages de contention si petites qu'elles ne peuvent ni se tourner ni se lever. Pour mettre fin à ces conditions d'élevage cruelles, il existe pourtant des solutions telles que les cases de maternité appelées aussi *free farrowing* dans lesquelles les truies peuvent au moins se mouvoir, déjà utilisées dans différents pays (Danemark, Espagne, Angleterre, Allemagne) et expérimentées avec succès par la Chambre de l'agriculture de Bretagne auprès de plusieurs éleveurs. Malheureusement, le 17 octobre 2023, lors de la publication du programme de travail de la Commission européenne pour 2024, ni bien-être animal ni systèmes alimentaires durables ne figuraient dans le document. Cette révision européenne tant attendue a été amputée de trois des quatre propositions qui la composaient : aucune proposition sur l'élevage, l'abattage et l'étiquetage relatif au bien-être animal, au mépris des attentes d'une majorité des Européens. Seul le volet transport de la révision de la législation sur le bien-être animal a été présenté, laissant ainsi

de côté le reste du paquet législatif. Cela représente un déni de démocratie et un affront à l'initiative citoyenne européenne sur la fin des cages, qui avait réuni 1,4 million de signatures. Manifestement, l'ambition qui devait être portée par la France lors de la concertation préalable initiée en mars 2023 dans le cadre de la révision, avec la promotion des expériences et spécificités françaises auprès des acteurs européens, n'a pas abouti au résultat escompté. Elle lui demande en conséquence quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin d'améliorer le bien-être et à la protection des animaux d'élevage.

Réponse : L'initiative citoyenne européenne (ICE) « End the Cage Age » (Pour une nouvelle ère sans cage), appelle la Commission à proposer une législation interdisant l'utilisation : - de cages pour les poules pondeuses, les lapins, les poulettes, les poulets de chair reproducteurs, les poules pondeuses reproductrices, les cailles, les canards et les oies ; - de loges de mise bas pour les truies ; - de stalles pour truies ; - et des cases individuelles pour veaux. Dans sa réponse à l'initiative citoyenne européenne, la Commission s'engage à présenter, d'ici la fin 2023, une proposition législative visant à supprimer progressivement et finalement interdire l'utilisation de systèmes de cages pour tous les animaux mentionnés dans l'initiative. L'amélioration du bien-être des animaux et la lutte contre la maltraitance animale sont des priorités du Gouvernement français. Il existe une attente sociétale forte et croissante de la part des consommateurs et des citoyens sur les questions de bien-être animal. La France soutient la démarche proposée par la Commission dans la mesure où elle permettra d'objectiver la faisabilité de la suppression progressive des cages, en se fondant sur des avis scientifiques et une analyse d'impact pertinente qui prend en compte l'évaluation des incidences sociales, économiques et environnementales. Le Gouvernement a initié une concertation préalable dans le cadre de la révision annoncée par la Commission européenne de la législation relative au bien-être et à la protection des animaux. L'objectif notamment est de promouvoir les expériences et spécificités françaises auprès des acteurs européens. Plusieurs principes sous-tendent cette concertation préalable. Tout d'abord, l'un des enjeux est de prévenir toute distorsion de concurrence. En ce sens deux leviers sont privilégiés : le soutien d'une harmonisation européenne et l'accompagnement de tout renforcement des exigences relatives au bien-être animal au sein de l'Union européenne par l'application provoqué par des règles équivalentes pour les animaux dont les produits sont importés. Ensuite, le surcoût doit être partagé avec l'ensemble des maillons des filières d'élevage, dont les distributeurs et les consommateurs. Enfin, il est crucial de donner une visibilité suffisante aux opérateurs, notamment les nouvelles générations, pour qu'ils puissent se projeter et investir.

06/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°12993 : Mesures pour lutter contre les abandons des animaux

Type de document : Réponse à la question n°12993 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Boris Vallaud (Socialistes et apparentés - Landes). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Question : M. Boris Vallaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les mesures en direction du bien-être animal et notamment de la lutte contre l'abandon des animaux. Selon le Centre national de référence pour le bien-être animal, 100 000

chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie et chevaux sont abandonnés chaque année en France. Les abandons sont plus fréquents l'été et ont explosé à la sortie de crise de la covid-19 en augmentant de 40 %. Changement de situation, problèmes financiers, perte d'emploi, portées non désirées, cohabitation difficile, lassitude, allergies, agrandissement ou recomposition des familles, maladies, décès, départs en vacances : telles sont les causes des abandons. Depuis 2015, le code civil définit l'animal comme « être vivant doué de sensibilité », les actes de maltraitance sont punis par la loi et considérés dans le code pénal comme un acte de cruauté. Nonobstant l'obligation d'identification, l'interdiction de la vente d'animaux en vitrines (applicable seulement au 1er janvier 2024), la France reste le pays européen qui compte le plus d'abandons. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures prévues par le Gouvernement visant à adopter un plan contre l'abandon en adoptant notamment des mesures de sensibilisation, de communication, d'accompagnement et de soutien des refuges et des associations protectrices des animaux de nature à enrayer les abandons et favoriser le bien-être animal.

Réponse : La diminution des abandons est un objectif prioritaire de la politique ministérielle de lutte contre la maltraitance animale. À cet égard, un plan de lutte contre l'abandon des animaux de compagnie a été lancé en décembre 2020 à la suite duquel de nombreuses actions ont été mises en place. L'adoption de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a permis le durcissement des peines pour abandons ou tout acte de maltraitance animale. Depuis, quatre décrets d'application ont été publiés. Parmi ces trois textes, le décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022, relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale, définit les modalités de publication des offres de cession en ligne, ainsi que les modalités du contrôle qui intervient depuis le 1er juillet 2023, lorsqu'il s'agit de carnivores domestiques. Par ailleurs, il précise les modalités de mise en œuvre des certificats d'engagement et de connaissance qui doivent être demandés à tout nouvel acquéreur d'un animal de compagnie depuis le 1er octobre 2022. En complément, des messages obligatoires de sensibilisation à faire figurer dans les annonces sont désormais définis depuis le 28 juin 2023 par arrêté. Cette mesure a pour objectifs de limiter les trafics de chiens et chats, tout autant que les acquisitions irréfléchies à partir d'une simple annonce sur un site en ligne. Ces avancées législatives et réglementaires sont importantes et participent d'un plus grand dispositif mis en œuvre par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et financé au travers du plan France Relance. Dans ce contexte, 30 millions d'euros (M€) ont été directement attribués aux associations de protection animale prenant en charge des animaux abandonnés, afin qu'elles agrandissent ou rénovent leur refuge, ou alors qu'elles conduisent, en partenariat avec les mairies, des campagnes de stérilisation des chats et chiens errants. Ainsi, plus de 500 projets ont été accompagnés et subventionnés sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, pour optimiser l'action des associations de protection animale, des aides ont été attribuées aux associations nationales auxquelles le ministère chargé de l'agriculture a confié la mission d'assurer la formation et la sensibilisation des associations locales. Par le dispositif Vétérinaires Pour Tous, les soins des animaux des personnes démunies ou sans domicile fixe sont également financés de façon à favoriser le suivi vétérinaire de ces animaux mais aussi à encourager les stérilisations. Des campagnes dédiées à cet acte vétérinaire sont spécifiquement organisées en bénéficiant des fonds du plan de Relance. De plus, afin de compléter ces efforts, 1 M€ supplémentaire a été prévu en soutien aux refuges et associations de protection animale dans le cadre des lois de finances 2023 et 2024. La loi de finances 2024 prévoit également l'allocation de 3 M€ aux collectivités territoriales

pour les aider à prendre en charge la stérilisation des chats errants et des chats domestiques. En l'absence de données fiables sur les abandons et en raison de la méconnaissance des circonstances pouvant conduire à l'abandon d'un animal, il a été instauré en 2021 le premier observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD). Il réunit, au sein de son comité de pilotage, l'ensemble des acteurs de l'animal de compagnie, associatifs comme professionnels, scientifiques et représentants de l'État et des collectivités. L'OCAD, qui a pour mission d'émettre des recommandations en matière de politique publique, a déjà engagé un premier chantier de recueil et d'analyse des informations utiles à l'analyse et l'objectivation de l'abandon. Enfin, la période estivale étant marquée par une forte hausse des abandons d'animaux de compagnie, le ministère chargé de l'agriculture a lancé en été, pour la troisième année consécutive, une campagne de sensibilisation pour prévenir l'abandon.

05/02/2024 : Review: “Animal welfare” – A European concept

Type de document : revue scientifique publiée dans [Animal](#)

Auteurs : José Martinez, Cara von Nolting

Résumé en français (traduction) : “Bien-être animal” : un concept européen

La notion de bien-être animal trouve son origine moins dans le droit constitutionnel national que dans le droit européen. Ainsi, la notion de bien-être animal se situe principalement dans la clause transversale de l'art. 13 du TFUE, établie dans le droit européen par le traité de Lisbonne (2007). Le point de départ historique de cette norme est le traité de Maastricht (1992), qui prévoyait une déclaration de respect du bien-être animal dans certains domaines politiques. Depuis lors, les domaines dans lesquels le bien-être animal doit être respecté n'ont cessé de s'étendre. La position systématique de l'art. 13 du TFUE dans la première partie du TFUE clarifie la force juridique et la signification de la norme. Selon son libellé, l'objectif réglementaire de l'art. 13 du TFUE est d'assurer le bien-être des animaux. Ce bien-être n'est pas défini dans les traités. Cependant, il est généralement admis que le bien-être fait référence à la condition appropriée à l'espèce. Ce terme est à la fois déterminé scientifiquement et normatif. Les animaux sont considérés comme des "êtres sensibles". Cela clarifie l'orientation éthique du bien-être et ne conduit pas à l'étendre. Les animaux domestiques et les animaux de ferme, ainsi que les animaux sauvages, ont droit à ce bien-être. En tant que clause transversale, l'article 13 du TFUE détermine la définition et la mise en œuvre des politiques de l'Union énumérées. Selon son libellé, le champ d'application de l'art. 13 TFUE s'étend à certains domaines de compétence de l'Union. Il s'agit des domaines dans lesquels un conflit avec le bien-être animal est particulièrement évident. Toutefois, la liste ne comprend pas non plus certains domaines de compétence dans lesquels un conflit peut également survenir. L'Union et ses États membres peuvent être identifiés comme les destinataires. Il incombe à l'Union et à ses États membres de veiller au bien-être des animaux dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne. Cela se fait régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre administrative, mais aussi dans le cadre de l'application par les États membres conformément à l'article 292 du TFUE. Le bien-être des animaux ne fait pas partie des objectifs de l'Union, ce qui a déjà été reconnu en 1978 et qui est encore majoritaire aujourd'hui. La question de savoir s'il s'agit d'une exigence de considération ou d'un mandat d'action est également contestée. En outre, il n'est pas clair dans quelle mesure une condamnation est possible si la clause n'est pas respectée. La validité de l'article 13 du TFUE peut être limitée par les traditions culturelles des États membres.

Résumé en anglais (original) : The concept of animal welfare has its origins less in national constitutional law than in European law. Thus, the concept of animal welfare is primarily located in the transversal clause of Art. 13 TFEU, established in European law through the Treaty of Lisbon (2007). The historical starting point of this norm is the Treaty of Maastricht (1992), which provided for a declaration to observe animal welfare in certain policy areas. Since then, the areas in which animal welfare must be observed have steadily expanded. The systematic position of Art. 13 TFEU in Part I of the TFEU clarifies the legal force and significance of the norm. According to its wording, the regulatory objective of Art. 13 TFEU is to ensure animal welfare. This welfare is not defined in the treaties. However, it is predominantly assumed that welfare refers to the species-appropriate condition. This term is both scientifically determined and normative. Animals are seen as “sentient beings”. This clarifies the ethical orientation of welfare and does not lead to an extension of it. Both domestic animals and farm animals, as well as wild animals, are entitled to this welfare. As a transversal clause, Article 13 TFEU determines the definition and implementation of the listed Union policies. According to its wording, the scope of application of Art. 13 TFEU extends to certain areas of Union competence. These are those areas in which a conflict with animal welfare is particularly evident. However, the list also lacks certain areas of competence from which a conflict may also arise. The Union and its Member States can be identified as the addressees. It is the responsibility of the Union and its Member States to ensure animal welfare in the implementation of the policies of the European Union. Regularly, this is done within the framework of administrative implementation, but also within the framework of application by the Member States pursuant to Art. 292 TFEU. Animal welfare is not one of the Union's objectives - this was already recognised in 1978 and is still held by the majority today. It is also disputed whether this is a consideration requirement or a mandate to act. Furthermore, it is unclear to what extent a conviction is possible if the clause is not observed. The validity of Article 13 TFEU may be limited by the cultural traditions of the member states.

30/01/2024 : Commission approves €1 billion German State aid schemes to improve animal welfare in livestock breeding

Type de document : Communiqué de presse publié sur le site de la [Commission européenne](#)

Auteur : Commission européenne

Extrait en français (traduction) : La Commission approuve des régimes d'aide d'État allemands d'un montant d'un milliard d'euros visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage.

La Commission européenne a autorisé, en vertu des règles de l'UE en matière d'aides d'État, deux régimes allemands d'un budget total de quelque 1 milliard d'euros destinés à améliorer les normes en matière de bien-être animal dans l'élevage du bétail, en particulier porcin. Les mesures contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE liés au pacte vert pour l'Europe, à la politique agricole commune et à la stratégie «de la ferme à la table ».

Extrait en anglais (original) : The European Commission has approved, under EU State aid rules, two German schemes with a total budget of around €1 billion to improve animal welfare standards in breeding of livestock, in particular pigs. The measures will contribute to the achievement of the EU's strategic objectives relating to the European Green Deal, the Common Agricultural Policy and the Farm to Fork Strategy.

[30/01/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question 11681 : Abandons d'animaux en France](#)

Type de document : réponse à la question parlementaire n°11681 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Aurélien Saintoul (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Hauts-de-Seine). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Question : M. Aurélien Saintoul attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation des associations et refuges pour animaux domestiques. En France, l'Observatoire de protection des carnivores domestiques (OCAD) estime le nombre de carnivores domestiques à 15,1 millions de chats et 7,5 millions de chiens, soit un animal de compagnie dans plus de la moitié des foyers français. À ceux-ci, se rajoutent entre 200 000 et 300 000 animaux sans propriétaires. Parmi les animaux sans propriétaires, 100 000 sont issus d'abandons par des familles dont 60 000 durant la période estivale. Selon les associations, cette situation fait de la France, la championne d'Europe des abandons. En effet, la Société protectrice des animaux (SPA) indique avoir accueilli près de 16 500 animaux entre mai et août 2023, un triste record battu d'année en année. Dès le début de l'été, c'étaient 10 000 pensionnaires répartis entre les refuges de l'association et à la fin de l'été, 8 000 étaient toujours en attente d'une famille pour être adoptés, en augmentation de 2,4 % par rapport à 2022. Ceci est d'autant plus alarmant que les capacités d'accueil de la SPA sont normalement de seulement 7 000 places. Les acteurs du secteur déplorent des refuges pleins à craquer et des bénévoles épuisés. Cette situation est une conséquence directe des politiques austéritaires du Gouvernement et de l'inflation galopante. En effet, les soins vétérinaires ont augmenté de 5 à 10 % selon les cabinets et le prix des croquettes a quant à lui explosé de 40 % en un an. Le reste du rayon animalier a lui aussi augmenté d'environ 15 %. Aujourd'hui, les frais engendrés par un animal en bonne santé sont d'environ 100 euros par mois. Les ménages français ayant de plus en plus de difficultés à subvenir à leurs besoins essentiels, certains sont contraints d'abandonner leurs animaux. De plus, les animaux non stérilisés dans la nature participent à la reproduction et donc à l'engorgement des refuges animaliers. Par exemple, un couple de chats non stérilisés peut engendrer près de 20 000 descendants en 4 ans. Aussi, afin d'endiguer l'explosion du nombre d'animaux dans les refuges animaliers, M. le député souhaite savoir si le Gouvernement compte mettre en place un dispositif de blocage des prix des produits pour animaux domestiques et une grille tarifaire des prestations vétérinaires. De plus, il demande si une campagne de stérilisation des animaux errants est programmée et avec quels moyens. Enfin, il le questionne sur les moyens alloués aux associations assurant le travail de refuge animalier et s'il est prévu une augmentation prochaine de cette enveloppe.

Réponse : La diminution des abandons est un objectif prioritaire de la politique ministérielle de lutte contre la maltraitance animale. À cet égard, un plan de lutte contre l'abandon des animaux de compagnie a été lancé en décembre 2020 à la suite duquel de nombreuses actions ont été mises en place. À cet égard, l'adoption de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, a permis le durcissement des peines pour abandons ou tout acte de maltraitance animale. Depuis, trois décrets d'application ont été publiés. Parmi ces trois textes, le décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022, relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale, définit les

modalités de publication des offres de cession en ligne, ainsi que les modalités du contrôle qui intervient depuis le 1er juillet 2023, lorsqu'il s'agit de carnivores domestiques. Par ailleurs, il précise les modalités de mise en œuvre des certificats d'engagement et de connaissance qui doivent être demandés à tout nouvel acquéreur d'un animal de compagnie depuis le 1er octobre 2022. En complément, des messages obligatoires de sensibilisation à faire figurer dans les annonces sont désormais définis depuis le 28 juin 2023 par arrêté. Cette mesure a pour objectifs de limiter les trafics de chiens et chats, tout autant que les acquisitions irréfléchies à partir d'une simple annonce sur un site en ligne. Ces avancées législatives et réglementaires sont importantes et participent d'un plus grand dispositif mis en œuvre par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et financé au travers du plan France Relance. Dans ce contexte, 35 millions d'euros (M€) ont été alloués à la lutte contre les abandons, notamment via l'amélioration des conditions d'accueil des animaux et l'appui aux campagnes de stérilisation. Ainsi, plus de 500 projets ont été accompagnés et subventionnés sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, 30 M€ ont été directement attribués aux associations de protection animale prenant en charge les animaux abandonnés, afin qu'elles agrandissent ou rénovent leur refuge, ou alors qu'elles conduisent, en partenariat avec les mairies, des campagnes de stérilisation des chats et chiens errants. Par ailleurs, pour optimiser l'action des associations de protection animale, des aides ont été attribuées aux associations nationales auxquelles le ministère chargé de l'agriculture a confié la mission d'assurer la formation et la sensibilisation des associations locales. Par le dispositif Vétérinaires pour tous, les soins des animaux des personnes démunies ou sans domicile fixe sont également financés de façon à favoriser le suivi vétérinaire de ces animaux mais aussi à encourager les stérilisations. De plus, afin de compléter ces efforts, 1 M€ supplémentaire a été prévu en soutien aux refuges et associations de protection animale dans le cadre des lois de finances 2023 et 2024. La loi de finance 2024 prévoit l'allocation de 3 M€ aux collectivités territoriales pour les aider à prendre en charge la stérilisation des chats errants et des chats domestiques. En l'absence de données fiables sur les abandons et en raison de la méconnaissance des circonstances pouvant conduire à l'abandon d'un animal, il a été instauré en 2021 le premier observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD). Il réunit, au sein de son comité de pilotage, l'ensemble des acteurs de l'animal de compagnie, associatifs comme professionnels, scientifiques et représentants de l'État et des collectivités. L'OCAD, qui a pour mission d'émettre des recommandations en matière de politique publique, a déjà engagé un premier chantier de recueil des informations utiles à l'analyse et l'objectivation de l'abandon. Enfin, la période estivale étant marquée par une forte hausse des abandons d'animaux de compagnie, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a lancé en été, pour la troisième année consécutive, une campagne de sensibilisation pour prévenir l'abandon.

[29/01/2024 : German government faces scepticism over proposed animal welfare levy](#)

Type de document : article publié dans [Fleischwirtschaft](#)

Auteur : Clair Siegfried

Extrait en français (traduction) : Le gouvernement allemand fait face au scepticisme concernant le projet de taxe sur le bien-être animal

[...] Le débat récemment relancé autour d'une taxe en faveur du bien-être animal a suscité des réactions mitigées de la part des principales associations d'éleveurs de volailles et de porcs. [...] Le

président de l'industrie avicole allemande (ZDG), Friedrich-Otto Ripke, a mis en garde contre les décisions hâtives, soulignant que la taxe sur le bien-être animal pourrait être cruciale si elle était introduite correctement. M. Ripke a affirmé qu'il ne fallait pas la transformer en une lourde taxe sur la viande visant à réduire radicalement la consommation de viande, car cela serait contre-productif et perçu comme une mesure politique à l'encontre de l'élevage. Il a plutôt suggéré qu'une taxe ciblée sur le bien-être animal fasse partie d'un cadre plus large aligné sur les recommandations de la commission Borchert.

La commission Borchert

La Commission Borchert [...] a été créée en 2019 par la ministre fédérale de l'Agriculture, Julia Klöckner, afin d'élaborer des options pour réorganiser l'élevage. Présidée par l'ancien ministre de l'Agriculture Jochen Borchert, la Commission a formulé des recommandations pour transformer l'élevage, en visant une augmentation substantielle des niveaux de bien-être animal avec un impact minimal sur l'environnement. Les recommandations de la Commission ont été largement acceptées dans l'espace politique agricole. Cependant, en août 2023, le groupe a mis fin à ses travaux, déclarant que les conditions politiques pour une mise en œuvre réussie des recommandations n'avaient pas été créées par l'ancien ou l'actuel gouvernement. Le projet de budget fédéral 2024 ne présentait pas non plus les avancées nécessaires, a critiqué le groupe. Selon M. Ripke, la Commission Borchert a effectué des calculs concrets des coûts pour la taxe proposée sur le bien-être animal, dans le but d'établir une prime au bien-être animal financée par la taxe. Cette prime, essentielle pour fournir aux éleveurs une sécurité de planification, devrait être garantie pour une période substantielle, allant de 15 à 20 ans. Selon M. Ripke, cette mesure est nécessaire pour encourager les investissements dans la conversion des étables et les nouvelles constructions, conformément aux exigences de l'État.

Inquiétudes quant à l'absence de concept

L'ISN s'est fait l'écho de sentiments similaires, soulignant l'importance de définir qui recevra les fonds collectés et de garantir l'accessibilité pour les détenteurs d'animaux conventionnels. Selon l'ISN, l'absence de concept global fait que le débat actuel ressemble à une "pilule tranquillisante". Tout en reconnaissant la nécessité de modèles de financement favorables à la transformation de l'élevage, l'ISN s'inquiète de l'absence d'un plan concret. L'ISN a particulièrement insisté sur la nécessité de clarifier la manière dont les fonds parviendront aux éleveurs de porcs [...]

Extrait en anglais (original) : [...] Newly reignited discussion surrounding an animal welfare levy has garnered mixed reactions from key poultry and pig farming associations. [...] German poultry industry (ZDG) President Friedrich-Otto Ripke cautioned against hasty decisions, emphasising that the animal welfare levy could be crucial if introduced correctly. Ripke asserted that it should not be transformed into a high meat tax aimed at drastically reducing meat consumption, as this would be counterproductive and perceived as a political move against agriculture. Instead, he suggested that a targeted animal welfare levy should be part of a broader framework aligned with the Borchert recommendations.

The Borchert Commission

The Borchert Commission [...] was established in 2019 by Federal Agriculture Minister Julia Klöckner to develop options for reorganising livestock farming. Chaired by former Minister of Agriculture Jochen Borchert, the commission has made recommendations for transforming livestock farming, aiming for a substantial increase in animal welfare levels with minimal environmental impact. The commission's recommendations have been widely accepted in the agricultural policy space.

However, in August 2023, the group ended its work, stating that the political conditions for successfully implementing the recommendations had not been created by the past or the current government. The draft for the federal budget 2024 also did not show the necessary breakthrough, criticised the group. According to Ripke, the Borchert Commission had conducted concrete cost calculations for the proposed animal welfare levy, aiming to establish an animal welfare premium financed from the levy. This premium, essential for providing animal keepers with planning security, should be guaranteed for a substantial period, ranging from 15 to 20 years. This, Ripke argued, is necessary to encourage investments in stable conversions and new constructions, aligning with state requirements.

Concerns about lack of concept

The ISN echoed similar sentiments, emphasising the importance of defining who will receive the collected funds and ensuring accessibility for conventional animal keepers. The current lack of an overall concept has left the current discussion resembling a "tranquilliser pill," according to the ISN. While acknowledging the necessity of supportive financing models for the transformation of animal husbandry, the ISN voiced concerns about the absence of a concrete plan. The ISN particularly emphasised the need for clarity on how funds will reach pig farmers [...]

26/01/2024 : Parlement Européen : réponse écrite à la question E-003324/2023 : Animal welfare legislation derailment and conclusions from a recent journalistic investigation

Type de document : réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-003324/2023

Auteurs : question : Francisco Guerreiro (Verts/ALE). Réponse : Ms Kyriakides au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : Le patinage de la législation sur le bien-être animal et les conclusions d'une récente enquête journalistique

La Commission est revenue sur son engagement de réviser la législation sur le bien-être animal, se limitant à publier la proposition sur le transport au cours de la présente législature. Pourtant, dans la communication C(2021)4747, la Commission s'est engagée à proposer une interdiction de l'élevage en cage pour toutes les espèces citées dans l'initiative citoyenne européenne "Mettre fin à l'ère des cages" dans le cadre de ses projets de révision de la législation sur le bien-être animal, les propositions devant être publiées au troisième trimestre 2023. La communication mentionne également que l'année 2027 sera évaluée comme une date potentielle pour l'entrée en vigueur de l'interdiction. Le 10 juin 2021, le Parlement a adopté une résolution soutenant l'initiative citoyenne européenne par 558 voix pour et 37 contre. Une enquête récemment publiée sur le lobbying contre la publication des propositions relatives au bien-être des animaux révèle que "des documents obtenus grâce à la liberté d'information (FOI) ont montré que les associations partenaires de European Livestock Voice ont exhorté les fonctionnaires de l'UE à "résister à la pression des ONG car les perspectives des ONG ne reflètent pas les opinions du grand public". Selon les résultats d'une enquête Eurobaromètre publiée récemment, 84 % des personnes interrogées souhaitent que le bien-être des animaux soit mieux protégé dans l'UE. La Commission pourrait-elle répondre aux informations présentées dans l'enquête et expliquer pourquoi elle n'a pas présenté les propositions relatives au bien-être des animaux ?

Réponse en français (traduction) : La stratégie "de la ferme à la table" prévoit une révision de la législation de l'UE en matière de bien-être animal, couvrant la législation relative au bien-être des animaux au niveau de l'exploitation, pendant le transport et au moment de la mise à mort, ainsi que la création d'un label européen volontaire pour le bien-être animal. La proposition sur la protection des animaux en cours de transport, qui est la plus avancée, a été adoptée le 7 décembre 2023, en même temps qu'une proposition novatrice, pour la première fois, sur le bien-être et la traçabilité des chiens et des chats. En ce qui concerne les autres piliers de la législation, y compris les éléments liés à la réponse à l'initiative citoyenne européenne (ICE) et à l'âge de la cage, la Commission évalue actuellement avec soin des aspects importants, y compris les coûts connexes et la durée appropriée de la période de transition. Aucune décision n'a été prise à ce stade concernant le calendrier d'adoption. En outre, il est important d'obtenir le soutien de toutes les parties concernées pour que ces propositions aboutissent. Le travail de révision a donc impliqué une multitude d'acteurs différents, de l'industrie aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux scientifiques, par exemple dans les sous-groupes thématiques établis dans le cadre de la plateforme européenne sur le bien-être animal. Ce large dialogue avec les parties prenantes s'est déroulé dans le plein respect des règles de la Commission en matière d'indépendance, d'intégrité et de transparence. Le bien-être animal est et restera une priorité de la Commission.

[26/01/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-003444/2023 : Mandatory licences for dangerous dog breeds](#)

Type de document : réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-003444/2023

Auteurs : question : Angelo Ciocca (ID). Réponse : Ms Kyriakides au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : Permis de détention pour les races de chiens dangereux

Les chiens de compagnie sont malheureusement impliqués dans un nombre croissant d'attaques contre des personnes - et dans le pire des cas, ces attaques sont mortelles. L'un de ces incidents s'est produit le mois dernier à Pavie, où une retraitée de 86 ans a été tuée par le pitbull de son voisin. Selon le Codacons, les chiens ont été responsables de 70 000 attaques de gravité variable sur des humains en 2019, soit une moyenne d'environ 190 par jour. Cependant, les règles actuelles des États membres ne sont pas adaptées, car elles ne vont pas au-delà de l'obligation d'utiliser des muselières et des laisse dans les lieux publics. Les articles 2 et 35 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne garantissent non seulement le droit à la vie, mais aussi le droit à un niveau élevé de protection de la santé humaine. C'est pourquoi une stratégie de prévention à l'échelle de l'UE visant à limiter les attaques et les décès injustifiés est nécessaire. Compte tenu de ce qui précède : 1. La Commission est-elle disposée à élaborer un plan européen commun visant à rendre obligatoires les cours d'éducation canine pour les propriétaires des chiens les plus agressifs ? 2. La formation sera-t-elle rendue obligatoire pour les chiens les plus dangereux, avec délivrance d'un permis de détention ?

Réponse en français (traduction) : La Commission souhaite informer l'Honorable Parlementaire qu'elle n'a aucune compétence dans le domaine mentionné dans la question. Les questions relatives aux races de chiens dangereux et à l'octroi éventuel d'un permis ou à la formation de leurs propriétaires relèvent pleinement des responsabilités des autorités des États membres. En outre, la

Commission souhaite informer l'Honorable Parlementaire qu'elle a adopté, le 7 décembre 2023, une proposition législative sur le bien-être des chiens et des chats et leur traçabilité. S'il est adopté par le Parlement européen et le Conseil, ce nouveau règlement imposera aux fournisseurs de chiens de donner aux acquéreurs des informations leur permettant de s'assurer du bien-être de l'animal, y compris des informations sur la propriété responsable.

[24/01/2024 : Are regulations addressing farm animal welfare issues during live transportation fit for purpose? A multi-country jurisdictional check](#)

Type de document : article publié dans [Royal Society Open Science](#)

Auteurs : Eugénie Duval, Benjamin Lecorps, Marina A. G. von Keyserlin

Résumé en français (traduction) : Les réglementations relatives au bien-être des animaux de ferme pendant leur transport sont-elles adaptées à l'objectif visé ? Un examen juridictionnel dans plusieurs pays.

Les préoccupations croissantes en matière de bien-être animal ont poussé certaines juridictions à renforcer les réglementations relatives au transport des animaux d'élevage vivants, mais il reste à démontrer que ces réglementations offrent un niveau de protection satisfaisant pour les animaux. En nous appuyant sur la littérature récente évaluée par des pairs, nous avons identifié quatre facteurs de risque majeurs associés au transport d'animaux vivants (aptitude au transport, durée du voyage, conditions climatiques et espace disponible) et étudié la manière dont les réglementations ont été structurées pour prévenir les problèmes de bien-être animal dans cinq juridictions occidentales anglophones (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Union européenne et États-Unis). Toutes les réglementations fédérales juridiquement contraignantes ont été systématiquement examinées et comparées. L'adéquation de ces règles à leur objectif a été évaluée à l'aide de la littérature scientifique pertinente revue par des pairs. Nos conclusions indiquent que la majorité des réglementations dans la plupart des juridictions sont souvent insuffisantes ou trop vagues pour être considérées comme adaptées à leur objectif. Les cinq juridictions ne parviennent pas à garantir une protection adéquate du bétail pendant le transport. En nous appuyant sur les changements récents et sur les futures propositions politiques en cours de discussion, nous identifions les orientations futures qui pourraient constituer la base de changements réglementaires susceptibles d'améliorer de manière significative le bien-être des animaux d'élevage pendant le transport.

Résumé en anglais (original) : Growing animal welfare concerns have pushed some jurisdictions to strengthen regulations addressing live farm animal transportation, but whether they provide satisfactory levels of protection for animals remains to be shown. Using the recent peer-reviewed literature, we identified four major risk factors associated with live animal transportation (fitness for transport, journey duration, climatic conditions and space allowances) and explored how regulations were structured to prevent animal welfare issues in five English-speaking Western jurisdictions (Australia, Canada, New Zealand, the EU and the USA). All legally binding federal regulations were systematically reviewed and compared. Whether these rules were fit for purpose was assessed using the relevant peer-reviewed scientific literature. Our findings indicate the majority of regulations in most jurisdictions are often insufficient or too vague to be deemed fit for purpose. All five jurisdictions fall short in guaranteeing adequate protection to livestock during transport. Using recent

changes as well as future policy proposals under discussion, we identify future directions that could form the basis for regulatory changes that may significantly improve the welfare of farm animals during transportation.

[19/01/2024 : Décision d'exécution \(UE\) 2024/266 de la Commission du 17 janvier 2024 désignant un centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux aquatiques conformément au règlement \(UE\) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil](#)

Type de document : décision d'exécution (UE) 2024/266 de la [Commission européenne](#)

Auteur : Stella Kyriakides

Extrait : LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 [...],

considérant ce qui suit :

(1) Le règlement (UE) 2017/625 établit des règles pour la réalisation des contrôles officiels et des autres activités officielles, y compris pour la sélection et la désignation de centres de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux. Les centres de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux soutiennent les activités horizontales de la Commission et des États membres dans le domaine des exigences en matière de bien-être des animaux, visées à l'article 1er, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) 2017/625.

(2) Le règlement d'exécution (UE) 2018/329 de la Commission [\(2\)](#) a désigné un centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux qui, conformément à son programme de travail, se concentre sur les porcs. Le règlement d'exécution (UE) 2019/1685 de la Commission [\(3\)](#) a désigné un centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux en ce qui concerne les volailles et d'autres petits animaux d'élevage. La décision d'exécution (UE) 2021/755 de la Commission [\(4\)](#) a désigné un centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux en ce qui concerne les ruminants et les équidés.

(3) Conformément à l'article 95, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) 2017/625, la Commission a mené une procédure de sélection publique au moyen d'un appel à sélection et à désignation d'un centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux aquatiques. L'évaluation des candidatures reçues a été effectuée au regard des exigences et responsabilités énoncées à l'article 95, paragraphe 3, et à l'article 96 du règlement (UE) 2017/625 et des critères définis dans l'appel à sélection.

(4) Sur la base des résultats de l'évaluation, il convient de désigner le consortium dirigé par l'université de Crète (Grèce) et composé également du Centre de biologie de l'Académie tchèque des sciences, Institut de parasitologie (Tchéquie), et de l'Universitat Autònoma de Barcelona (Espagne) (ci-après le « consortium ») en tant que centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux aquatiques. Le consortium sera responsable des tâches d'appui incluses dans le programme de travail annuel ou pluriannuel du centre de référence de l'Union européenne.

Ledit programme de travail doit être établi conformément aux exigences de l'article 16 du règlement (UE) 2021/690 du Parlement européen et du Conseil (5).

(5) L'article 95, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) 2017/625 dispose que la désignation d'un centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux doit être limitée dans le temps ou faire l'objet d'un réexamen régulier. Par conséquent, la désignation du centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux aquatiques devrait être réexaminée tous les sept ans à compter de la date d'application de la présente décision.

(6) Il convient de laisser au centre de référence de l'Union européenne désigné pour le bien-être des animaux aquatiques le temps d'élaborer son programme de travail pour la prochaine période budgétaire. Il convient donc que la présente décision s'applique à partir du 1er février 2024,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

1. Le consortium suivant est désigné en tant que centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux aquatiques chargé de soutenir les actions horizontales menées par la Commission et les États membres dans le domaine des exigences en matière de bien-être des animaux aquatiques : Consortium dirigé par l'université de Crète (Campus universitaire Gallos, 741 00 Rethymno, GRÈCE) et composé également du Centre de biologie de l'Académie tchèque des sciences, Institut de parasitologie (Branišovská 1160/31, 370 05 České Budějovice, TCHÉQUIE), et de l'Universitat Autònoma de Barcelona (Edifici A - Campus UAB, 08193 Bellaterra, Cerdanyola del Vallès, ESPAGNE).

2. La désignation visée au paragraphe 1 est réexaminée tous les sept ans à compter de la date d'application de la présente décision.

Article 2 : La présente décision est applicable à partir du 1er février 2024.

Article 3 : Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 17 janvier 2024.

[Lien vers la version en anglais](#)

[16/01/2024 : Final report of an audit of Greece carried out from 20 to 24 February 2023 in order to evaluate measures taken to ensure the respect of requirements in relation to animal welfare rules on animal transport and slaughter](#)

Type de document : rapport d'audit DG(SANTE) 2023-7787 de la [Commission européenne](#)

Auteur : DG SANTE, Commission européenne

Résumé en français (traduction de la Commission européenne) : Rapport final d'un audit réalisé en Grèce du 20 au 24 février 2023 afin d'évaluer les mesures prises pour garantir le respect des exigences liées aux règles relatives au bien-être des animaux en matière de transport et d'abattage des animaux.

Le rapport décrit les résultats d'un audit concernant la Grèce, effectué à distance du 20 au 24 février 2023, dans le cadre du programme de travail de la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire. L'audit avait pour objectif d'évaluer les mesures prises pour garantir le respect des exigences liées aux règles relatives au bien-être des animaux applicables au transport et à l'abattage

des animaux, en particulier celles liées à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 10 septembre 2009 (affaire C-416/07). Dans cet arrêt, la Cour a déclaré que la Grèce n'avait pas pris les mesures nécessaires :

- pour que les autorités compétentes effectuent les contrôles obligatoires des plans de marche ;
- pour prévoir des installations dans les ports ferry ou à proximité de ceux-ci permettant le repos des animaux après leur débarquement des bateaux ;
- pour que des inspections des moyens de transport et des animaux soient effectivement réalisées ;
- pour assurer le respect des règles d'étourdissement des animaux au moment de leur abattage, et
- pour que l'inspection et le contrôle des abattoirs soient effectués de façon appropriée.

Des améliorations ont été apportées depuis cet arrêt de 2009 :

- il manque toujours une installation (et non plus quatre) pour permettre aux animaux de se reposer, dans les ports ferry ; et
- les manquements aux plans de voyage et aux carnets de route sont moins graves.

Les unités régionales ne respectent pas les fréquences prescrites pour les contrôles officiels portant sur le bien-être des animaux lors de l'abattage, ainsi que sur les animaux, les moyens de transport et les carnets de route pendant le transport. En outre, il arrive encore qu'elles ne détectent et ne traitent pas systématiquement:

- certains cas de non-respect majeurs et de longue date des exigences en matière de bien-être des animaux lors de l'abattage;
- certains cas de non-respect des exigences relatives aux carnets de route pour le transport d'animaux.

Ces lacunes réduisent considérablement la fiabilité des contrôles officiels visant à vérifier que les exploitants du secteur alimentaire respectent les exigences en matière de bien-être lors de l'abattage et pendant le transport.

Les inspections et les audits au niveau central permettent de détecter les principaux manquements en matière de bien-être des animaux lors de l'abattage. Toutefois, le système en place ne permet pas de cibler correctement les performances des unités régionales de manière à garantir l'efficacité, la pertinence, la qualité et la cohérence de leurs contrôles en matière de bien-être des animaux lors de l'abattage.

Actuellement, les unités régionales ne détectent pas tous les manquements et n'appliquent pas systématiquement les mesures d'exécution permettant de faire respecter toutes les exigences en matière de bien-être des animaux lors de l'abattage et pendant le transport. En conséquence, les exploitants des abattoirs n'épargnent pas toujours aux animaux la douleur, l'angoisse ou la souffrance qui pourraient être évitées, et les transporteurs ne fournissent pas de garanties suffisantes quant au fait que des souffrances inutiles ne sont pas toujours épargnées aux animaux lorsqu'ils sont transportés.

Les mesures mises en œuvre par les autorités compétentes ne sont pas encore totalement conformes aux cinq points de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne de 2009.

Le rapport présente huit recommandations adressées aux autorités compétentes afin que celles-ci remédient aux lacunes constatées.

Résumé en anglais (original) : This report describes the outcome of an audit of Greece, carried out remotely from 20 to 24 February as part of the Directorate-General for Health and Food Safety work programme. The objective of the audit was to evaluate measures taken to ensure the respect of requirements in relation to animal welfare rules on transport and slaughter, in particular those

related to the European Court of Justice judgment of 10 September 2009 (in case C-416/07). In this judgment, the Court declared that Greece had failed to take the measures necessary: - to ensure that the competent authorities carry out obligatory checks of route plans; - to provide for facilities in or in the immediate vicinity of ferry ports to enable animals to rest after unloading; - to ensure that the inspections of the means of transport and the animals are actually carried out; - to ensure that the rules on the stunning of animals at the time of slaughter are complied with, and - to ensure that inspections and controls in slaughterhouses are carried out in an appropriate manner. There are improvements since that judgement of 2009: - one (instead of four) facility, to enable animals to rest, still missing in ferry ports ; and - presence of less severe non-compliances with journey plans and journey records. The Regional Units do not meet the prescribed frequencies for official controls on animal welfare at slaughter, and on animals, means of transport and journey logs during transport. Furthermore, they still do not always detect and address: - some major, and long-standing, non-compliances with animal welfare at slaughter requirements; - some non-compliances with journey logs for animal transport requirements.

These deficiencies significantly reduce the reliability of official controls to verify food business operator's compliance with welfare requirements at slaughter and during transport. The central level inspections and audits detect the major non-compliances with animal welfare at slaughter. However, the system in place is not adequately targeting Regional Unit performance to ensure the effectiveness, appropriateness, quality and consistency of their controls on animal welfare at slaughter. Currently, Regional Units do not detect all non-compliances or systematically apply enforcement measures to ensure compliance with all animal welfare requirements for slaughter and transport. As a result, slaughterhouse operators are not always sparing animals from avoidable pain, distress or suffering, and transporters are not providing sufficient assurances that animals are spared undue suffering during transport. The measures implemented by the competent authorities have not yet achieved full compliance with the five points in the 2009 judgement of the European Court of Justice. The report makes eight recommendations to the competent authorities to address the shortcomings noted.

Santé animale

[31/01/2024 : Effect of extended heat stress in dairy cows on productive and behavioral traits](#)

Type de document : article scientifique disponible en ligne avant publication dans [Animal](#)

Auteurs : Daniela Lovarelli, Giulietta Minozzi, Alon Arazi, Marcella Guarino, Francesco Tiezzi

Résumé en français (traduction) : Effet d'un stress thermique prolongé chez les vaches laitières sur les caractéristiques productives et comportementales

Cette étude évalue la réponse des vaches laitières à des conditions de stress thermique court et prolongé (de 1 à 28 jours), exprimée par des changements de comportement. En raison du changement climatique, le stress thermique et les fortes vagues de chaleur affectent fréquemment la productivité et le comportement des vaches laitières. Au cours des cinq années étudiées, de 2018 à 2022, deux d'entre elles ont été caractérisées par des vagues de chaleur extrêmement fortes dans la région analysée dans cette étude (Italie du Nord). L'exploitation bovine laitière concernée par cette

étude est située dans le nord de l'Italie et comprend environ 1 600 vaches laitières Holstein Friesian en lactation. Les données phénotypiques ont été fournies par le système Afimilk et compromettent les traits comportementaux et productifs. Les traits comportementaux analysés sont : l'activité, le temps de repos, les périodes de repos, le ratio de repos, le repos par période et l'agitation. Les caractéristiques de production étaient la production journalière de lait, le temps de traite moyen, le nombre de cellules somatiques, le pourcentage de graisse, le pourcentage de protéines et le pourcentage de lactose. Les données climatiques proviennent de la base de données NASA/POWER. Le stress thermique a été analysé en tenant compte de l'indice de température et d'humidité (THI) moyenné sur 28 fenêtres temporelles différentes de stress thermique continu. Les résultats ont montré que le temps de repos et le rendement laitier étaient les deux caractéristiques les plus affectées par l'augmentation du THI. Le temps de repos a été immédiatement affecté par un THI élevé, montrant une diminution marquée dès la première fenêtre et se maintenant sur toutes les autres fenêtres. En outre, les résultats montrent que le temps de repos et le ratio de repos n'étaient que légèrement corrélés négativement avec la production laitière (-0,14 et -0,15). Par ailleurs, le stress thermique a un effet différent selon la parité et les stades de lactation sur les caractères étudiés. En conclusion, les résultats indiquent que le stress thermique augmente l'activité et compromet la production laitière, le temps de repos et les caractéristiques de qualité du lait. Les résultats suggèrent que le temps de repos peut être un meilleur paramètre que l'activité pour décrire les effets du stress thermique sur le bétail laitier. La nouvelle approche utilisée dans cette étude est basée sur l'utilisation de différentes fenêtres temporelles (jusqu'à 28 jours) avant l'émergence d'un THI indésirable et permet d'identifier les caractères qui sont immédiatement influencés par les valeurs THI indésirables et ceux qui ne sont influencés qu'après une période de stress thermique prolongée.

Résumé en anglais (original) : This study evaluates the response of dairy cows to short and extended heat stressing conditions (from 1 to 28 days), as expressed in changes in their behavior. Due to climate change, heat stress and strong heat waves are frequently affecting productivity and behavior of dairy cows. In the five years under study from 2018 to 2022, two were characterized by extremely strong heat waves occurring in the region analyzed in this study (Northern Italy). The dairy cattle farm involved in this study is located in Northern Italy and includes about 1 600 Holstein Friesian lactating dairy cows. Phenotypic data were provided by the Afimilk system and compromised behavioral and productive traits. Behavioral traits analyzed were: activity, rest time, rest bouts, rest ratio, rest per bout and restlessness. Production traits were daily milk yield, average milking time, somatic cells count, fat percentage, protein percentage and lactose percentage. Climate data came from the NASA/POWER database. Heat stress was analyzed considering Temperature-Humidity Index (THI) averaged over 28 different time windows of continuous heat stress. Results showed that rest time and milk yield were the two traits most affected by the increased THI. Rest time was immediately affected by high THI, showing a marked decrease already from 1d window and maintaining this all over the other windows. Furthermore, results show that rest time and rest ratio were only slightly negatively correlated with milk yield (-0.14 and -0.15). In addition, heat stress has a different effect depending on parity and lactation stages on the studied traits. In conclusion, the results indicate that heat stress increases activity and compromises milk production, rest time and milk quality traits. Results further suggest that rest time can be a better parameter than activity to describe the effects of heat stress on dairy cattle. The novel approach used in this study is based on the use of different time windows (up to 28 days) before the emergence of undesired

THI and allows to identify the traits that are immediately influenced by the undesirable THI values and those that are influenced only after a prolonged heat stress period.

Transport, abattage, ramassage

[18/02/2024 : PARIS : Diagnostic interprofessionnel du bien-être animal en abattoir](#)

Type de document : article publié dans [Presse Agence](#)

Auteur : Floriane Dumont

Extrait en français (original) : Pour l'édition 2024 du Salon de l'agriculture, La filière Élevage et Viande vous partage tous les sujets au cœur des enjeux des professionnels de la filière. *La filière élevage et viande actrice de la transition écologique et alimentaire* :

« Transition » a pour définition « le passage d'un état à un autre ». Un terme qui illustre parfaitement les 60 dernières années traversées par la filière Élevage et Viande, en écho à la 60e édition du Salon International de l'Agriculture, du 24 février au 3 mars prochains. [...]

Parole de Pro : s'évaluer pour progresser grâce au diagnostic interprofessionnel du bien-être animal en abattoir

Mathieu LOAS, Directeur d'exploitation d'un abattoir dans l'Orne (61) : « Cela fait maintenant plusieurs années que nous réalisons le diagnostic interprofessionnel de bien-être animal en abattoir, depuis la mise en place de la démarche où nous étions site pilote. Il s'agit d'une évaluation de nos pratiques sous 3 angles : le respect de la réglementation, l'adoption des bonnes pratiques de la profession et la formalisation documentaire. L'enjeu pour nous est de progresser chaque année, et c'est également un gage de professionnalisme pour notre réseau d'éleveurs et l'ensemble de nos clients. D'un point de vue très opérationnel par exemple, le premier diagnostic avait mis lumière le bénéfice qu'apporteraient la présence de tapis de confort ou de litière pour les animaux hébergés dans certaines zones de la bouverie. Les endroits clés ayant été identifiés, nous avons pu mettre plus rapidement en place des tapis confort qui favorisent le bien-être des animaux. [...] Sur la partie documentaire, le diagnostic a également été bénéfique. Nous nous sommes rendu compte qu'il était important de formaliser par écrit toutes nos pratiques, surtout celles concernant la gestion des situations inhabituelles ou peu fréquentes. Un important travail de recensement a donc été mené pour les formaliser avec précisions. Aujourd'hui tous les opérateurs y ont facilement accès ce qui permet, en cas de situations inhabituelle, à la fois de les rassurer, d'assurer la bientraitance animale mais aussi d'être beaucoup plus efficace. Selon moi, cet audit ne représente que des avantages pour l'entreprise, pour les éleveurs, pour nos clients et *in fine* pour les consommateurs. »

[06/02/2024 : Behaviour of cull sows during transport to slaughter – effects of journey duration, a stationary period and temperature](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Applied Animal Behaviour Science](#)

Auteurs : Cecilie Kobek-Kjeldager, Line D. Jensen, Leslie Foldager, Louisa M. Gould, Karen Thodberg, Dorte Lene Schrøder-Petersen, Mette S. Herskin

Résumé en français (traduction) : Comportement des truies de réforme pendant le transport vers l'abattoir - Effets de la durée du voyage, d'une période stationnaire et de la température

Jusqu'à récemment, la chaîne logistique des truies de réforme avant l'abattage n'avait fait l'objet que de peu d'études, et leur comportement pendant le transport reste méconnu. Une étude d'observation portant sur des voyages d'une durée maximale de 8 heures au Danemark a montré que l'état clinique des truies s'était détérioré entre le départ et l'arrivée à l'abattoir. Les principaux facteurs de risque suggérés étaient la durée du voyage, la température à l'intérieur du véhicule et les périodes d'immobilisation, souvent en interaction. Pour démêler ces facteurs de risque, nous avons réalisé une étude factorielle 3 × 2 simulant des conditions commerciales de durées de voyage variables (4 h, 6 h, 8 h) et la présence d'une période d'arrêt de 30 à 50 min après 1 à 4 h de conduite (arrêt prolongé : oui/non). Dans 28 chargements de truies provenant de six troupeaux, le comportement (posture et agression) et la température du véhicule ont été enregistrés dans le compartiment arrière contenant 11-12 truies pendant le transport vers un abattoir danois. De manière inattendue, les truies étaient généralement debout pendant le transport (médiane de 89-92 % de truies debout par heure). Plus de truies étaient debout dans les premières heures que plus tard. Moins de truies étaient debout lorsque la température du véhicule était plus élevée et que l'écart-type de la température par heure était plus important. Nous avons constaté que moins de truies étaient debout pendant l'arrêt prolongé lorsque la latence jusqu'à l'arrêt prolongé était plus longue. La fréquence des agressions a varié d'une truie à l'autre (médiane 2-3, intervalle : 0-155 événements par truie), mais aucune différence n'a été détectée dans le taux d'agression en fonction du temps écoulé depuis le départ, de la présence d'un arrêt prolongé ou de la température du véhicule. La fréquence des agressions reçues par truie est positivement corrélée au nombre de griffures sur le front de la truie ($r = 0,24$). Si l'on compare les présents résultats avec la littérature scientifique sur les porcs d'engraissement, les truies de réforme semblent se distinguer par leur tendance à rester debout et à manifester un comportement agressif tout au long des trajets vers l'abattoir. Nous discutons des explications possibles, notamment l'état clinique des truies de réforme avant le transport, leur sensibilité au stress thermique et le mélange d'animaux non familiers dans un espace confiné, ainsi que le choix du modèle expérimental consistant à observer les truies dans le compartiment arrière du véhicule. En conclusion, contrairement aux attentes, les truies étaient généralement debout pendant le transport, et de l'agressivité a été constatée tout au long des trajets. La proportion plus élevée de truies couchées lors d'un arrêt prolongé avec un temps plus long avant l'arrêt peut suggérer de la fatigue. Ces premiers résultats sur le comportement des truies de réforme pendant le transport annoncent de nouveaux défis pour leur bien-être.

Résumé en anglais (original) : Until recently, the pre-slaughter logistic chain of cull sows had received limited study, and their behaviour during transport remains understudied. Previously, an observational study of journeys up to 8 h in Denmark showed that the clinical condition of sows had deteriorated from departure until arrival at the slaughterhouse. The suggested main risk factors for this were journey duration, in-vehicle temperature and stationary periods, often in interaction. To disentangle these risk factors, we performed a 3 × 2 factorial study simulating commercial conditions of varying journey durations (4 h, 6 h, 8 h) and the presence of a stationary period of 30–50 min after 1–4 h of driving (long stop: yes/no). In 28 vehicle loads of sows from six herds, behaviour (posture and aggression) and in-vehicle temperature were recorded in the rear compartment holding 11–12 sows during transport to a Danish slaughterhouse. Unexpectedly, the sows were generally standing during transport (median 89–92% standing sows per hour). More sows were standing in the initial

hours compared to later. Fewer sows were standing when in-vehicle temperature was higher and with higher temperature standard deviation per hour. We found that fewer sows were standing during the long stop when the latency until the long stop was longer. There was variation in the frequency of aggression among sows (median 2–3, range: 0–155 events per sow), but no differences were detected in the rate of aggression as an effect of time since departure, the presence of a long stop, or in-vehicle temperature. The frequency of aggression received per sow positively correlated with number of scratches on the front of the sow ($r = 0.24$). Comparing the present results with the scientific literature on finisher pigs, cull sows seem to differ in their tendency to remain standing and show aggressive behaviour throughout journeys to the slaughterhouse. We discuss possible explanations including the pre-transport clinical condition of cull sows, their sensitivity to heat stress and mixing of unfamiliar animals in a confined space as well as the experimental design choice of observing sows in the rear compartment of the vehicle. In conclusion, contrary to expectations, sows were generally standing during transport, and aggression was found throughout the journeys. The higher proportion of sows lying down during a long stop with longer time until the stop may suggest fatigue. These initial findings on the behaviour of cull sows during transport suggest challenges to their welfare.

[05/02/2024 : Review: Livestock transport of animals in a consumer society geared towards efficiency: efficiency, animal welfare or both?](#)

Type de document : revue scientifique publiée dans [Animal](#)

Auteur : Barbara Felde

Résumé en français (traduction) : Le transport des animaux dans une société de consommation orientée vers l'efficacité : efficacité, bien-être des animaux ou les deux ?

L'industrialisation et la mécanisation de nombreuses étapes de la production de biens économiques, qui n'ont cessé de progresser au cours des dernières décennies, ne s'arrêtent pas à l'élevage. Des animaux sont "produits" en nombre toujours croissant, dans des délais toujours plus courts et avec de moins en moins de travail humain, pour être ensuite exportés vers d'autres pays en tant qu'animaux de boucherie, animaux d'élevage ou animaux "excédentaires" - ou pour être transformés en produits d'origine animale. Cela est dû à une méthode de travail de plus en plus efficace à différents niveaux de la production, mais qui laisse de côté et ignore - parfois au plus haut niveau - les intérêts des animaux et le bien-être animal, qui sont des valeurs primordiales dans l'Union européenne (UE). Ces valeurs sont négligées, bien qu'il existe des dispositions légales spéciales, selon lesquelles les animaux soumis à l'élevage doivent être protégés et leurs intérêts en matière d'intégrité et de bien-être doivent être pris en compte. Dans l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), l'UE reconnaît les animaux comme des êtres sensibles. En vertu de cette disposition, l'UE tient pleinement compte des exigences du bien-être animal. Les États membres s'engagent également à respecter ces exigences dans le cadre du TFUE. La clause dite "transversale" de l'article 13 du TFUE permet, entre autres, de justifier les restrictions commerciales par le respect du bien-être animal. Ceci doit être considéré dans le contexte de l'Art. 36 du TFUE, qui autorise explicitement de telles restrictions commerciales. Cependant, dans la pratique, les effets des procédures les plus efficaces en ce qui concerne le transport d'animaux en grandes quantités

ne sont pas conformes à la législation sur la protection des animaux de l'Union européenne. Le principe de l'effet utile, qui prévaut sur le droit de l'Union et sur le droit des États membres, n'est pas non plus pris en compte dans l'interprétation et l'application de la législation de l'Union en matière de protection des animaux. La production de biens économiques - du point de vue des acteurs économiques eux-mêmes - doit se dérouler de la manière la plus efficace possible. Cependant, des exigences importantes de la législation de l'Union sur le bien-être des animaux et le principe important de l'"effet-utile" sont souvent oubliés ou même délibérément ignorés. Le principe de l'effet utile prescrit également l'efficacité - l'interprétation efficace et effective de la législation de l'Union, qui vise à protéger les valeurs prioritaires de l'Union européenne, à savoir la vie et le bien-être des animaux. Dans le cadre de la révision actuelle du règlement (CE) n° 1/2005, qui régit le transport des animaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, l'UE pourrait prendre en compte le principe d'efficacité et, en conséquence, apporter certaines modifications à des réglementations importantes, en partie peu claires et contournables, et ainsi aboutir à des réglementations efficaces et efficaces en matière de bien-être animal après 15 ans d'application du règlement (CE) n° 1/2005.

Résumé en anglais (original) : The industrialisation and mechanisation of many work steps in the production of economic goods, which have ever been advancing in recent decades, do not stop at animal farming. In ever-increasing numbers, in ever shorter periods of time and with less and less human labour, animals are being “produced” in order to then being exported to other countries as animals for slaughter, as animals for breeding or as “surplus” animals – or to be processed into animal products. This is owed to an increasingly efficient way of work at different levels of production, which, however, leaves behind and disregards – sometimes at the highest level – the interests of the animals and of animal welfare, which are high-ranking values in the European Union (EU). These values are neglected, although there are special legal provisions, according to which animals submitted to animal farming must be protected and whose interests in integrity and welfare must be considered. In Article 13 of the Treaty on the Functioning of the European Union (TFEU), the EU recognises animals as sentient beings. According to this provision, the EU takes full account of the requirements of animal welfare. The Member States also commit themselves to the same through the TFEU. From the so-called “cross-section clause” of Article 13 TFEU, among other things, the possibility is derived, to justify trade restrictions with the realisation of animal welfare. This must be considered in the context of Art. 36 TFEU, which also explicitly permits (expressly allows for) such trade restrictions. However, in practice, the effects of the most efficient procedures with regard to the transportation of animals in large parts are not in line with the animal protection law of the European Union. The overriding principle of “effet-utile” (“useful effect”), which overrides Union law and the Union law's precedence over the law of the Member States, is also not considered in the interpretation and application of the Union's animal welfare law. The production of economic goods – from the point of view of the economic participants themselves – should run as efficiently as possible. However, important requirements of the Union's animal welfare law and the important principle of “effet-utile” are often forgotten or even deliberately ignored. The “effet-utile” principle also prescribes efficiency – the efficient and effective interpretation of the Union law, which seeks to protect high-priority values of the European Union, i.e. the life and well-being of animals. In the course of the current revision of the Regulation (EC) No. 1/2005, which regulates the transport of animals within and out of the European Union, the EU could take the principle of effectiveness into account and accordingly make some changes to important and partly unclear and circumventable

regulations, and thus lead to effective and efficient animal welfare regulations after 15 years of Regulation (EC) No. 1/2005.

Autres thématiques CNR

12/02/2024 : Les Français et le bien-être des animaux

Type de document : sondage [lfop](#) et [Fondation 30 Millions d'Amis](#)

Auteurs : lfop et Fondation 30 Millions d'Amis

Extrait en français (original) : "Pour la septième année consécutive, l'lfop et la Fondation 30 Millions d'Amis se sont intéressés à l'opinion des Français au sujet d'un certain nombre de propositions destinées à favoriser le bien-être des animaux. L'étude, qui montre l'implantation massive du souci du bien-être animal chez les Français, voit cette année la consolidation de ces perceptions, voire leur basculement dans le registre de « l'évidence » tant la population se montre sensible au bien-être animal, à la fois majoritairement et dans la durée.

Le bien-être animal aujourd'hui en France : une situation en léger progrès aux yeux des Français
Aujourd'hui, 48% des Français (+3 points en un an) estiment que la loi défend bien les animaux, 44% (+2) concernant les juges et tribunaux, et 37% pour les politiques (+2). Des hausses sensibles qui contribuent à une exception près à faire de ces résultats des records... mis à part les chiffres nettement supérieurs de 2022, année marquée par l'adoption récente de la « loi animaux ». Abstraction faite de cette embellie particulièrement conjoncturelle, on observe donc une progression dans le temps de l'appréciation de l'action des institutions à l'égard du bien-être animal. Toutefois, et c'est peut-être là l'enseignement majeur, c'est toujours une majorité des Français qui considère que la législation (52%), les juges et tribunaux (56%) ou encore les politiques (63%) défendent mal cette cause. (...)

L'interdiction des sources de souffrance animale soutenue par une large majorité de Français
Après une année marquée par de très légers reculs sur l'adhésion à différentes mesures fortes en matière de bien-être animal, 2024 voit les Français se déclarer toujours massivement en faveur de l'interdiction de toute expérimentation animale (88%, stable), de l'élevage intensif (84%, +1), de la chasse à courre (79%, +2 et plus haut historique) et de la vente d'animaux de compagnie par petites annonces (76%, +2). L'adhésion à la stérilisation obligatoire des animaux de compagnie recule elle de 2 points pour s'établir à 62%, après une poussée de 5 points mesurée l'an dernier. Concernant le sort des animaux d'élevage voués à l'abattage, les Français affichent une large volonté d'évolution des pratiques : 83% (=) des interviewés se disent favorables à ce que les animaux d'élevage soient abattus sur leur lieu d'élevage par des professionnels se déplaçant sur les exploitations plutôt qu'en abattoir, et 86% (+2 et plus haut niveau mesuré) estiment que « la pratique consistant à abattre des animaux en pleine conscience est inacceptable quelles que soient les circonstances ». Logiquement, la généralisation de la vidéosurveillance dans les abattoirs se révèle soutenue à 90% (-1).

L'importance accordée au bien-être animal continue de gagner du terrain

Alors que la loi vient d'évoluer sur ce sujet, 78% des Français se déclarent aujourd'hui favorables à l'interdiction de vendre tous les types d'animaux en animalerie, au-delà des seuls chiens et chats. Si cette adhésion se révèle ultra majoritaire, elle est surtout supérieure à celle mesurée par le passé, dans un contexte de durcissement récent de la législation, signe que ce dernier n'a pas été perçu

négativement. Après une forte réaction identitaire dans l'espace médiatique et un reflux important observé dans le cadre du baromètre, l'adhésion à l'interdiction de la corrida revient aux niveaux précédemment enregistrés en s'établissant aujourd'hui à 75% des Français (+4 points en un an), cette adhésion étant largement majoritaire chez les plus jeunes (79% des moins de 35 ans). Logiquement, une nette majorité de Français estime que faire souffrir des animaux au nom de certaines traditions locales n'est pas justifié (74%, +2).

Enfin, à quelques encâblures des prochaines élections européennes, une bonne moitié des électeurs (52%) avoue que les prises de positions ou mesures en faveur de la cause animale pourraient inciter à voter pour telle liste plutôt d'une autre. Une « manne électorale » encore plus présente chez les jeunes (67% des 18-24 ans), dont la mobilisation de dernière minute avait surprise en 2019. La « volatilité » de l'électorat en raison de la prise en compte du bien-être animal apparaît aussi majoritaire chez les proches de tous les partis, à l'exception notable des sympathisants des Républicains (39%) et de Renaissance (45%).

Sondage ayant donné lieu à un article dans [24Matins.fr](https://www.24matins.fr) : [Sondage : l'importance accordée au bien-être animal continue de gagner du terrain en France](#)